www.magazineconstas.com

CONSTAS

LE MAGAZINE DE L'ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS DE ROUTES ET GRANDS TRAVAUX DU QUÉBEC, PORTE-PAROLE DU GÉNIE CIVIL ET DE LA VOIRIE QUÉBÉCOIS

Juin 2014 Numéro 28

Santé-sécurité
en matière de génie civil et voirie

La CSST cible les jeunes travailleurs
Entretien avec son PDG, Michel Després

La Commission des lésions professionnelles
Un tribunal administratif qui favorise la conciliation

Le rôle de l'ACRGTQ en matière de santé et sécurité du travail
Agir en amont en misant sur la prévention

Prix gestion santé-sécurité du travail 2014
L'ACRGTQ récompense les efforts des entrepreneurs

Une journée dans la vie d'un agent de prévention
Penser sécurité chaque jour !

La sous-traitance au regard de la CSST
Un risque financier à ne pas négliger

Loi sur la santé et sécurité du travail (LSST)
La notion de maître d'œuvre

반포대교
BENPO : LE PONT DES EAUX ET DES LUMIÈRES

Maintenant incontournables dans l'industrie
LES TECHNOLOGIES MOBILES SELON LE CEFRIO

Traçabilité par RFID
DÉCORTIQUER LA GÉNÉTIQUE DU BÉTON

Un matériau ancestral… et futuriste
L'ASPHALTE COULÉ

EDF Énergies Nouvelles sous un vent favorable

Projet La Romaine
Le point, cinq ans plus tard

CHRONIQUE
PAROLE DE COURNOYER
L'oubli

ACRGTQ

McASPHALT
L'AMBITION DE SE SURPASSER
Que ce soit pour l'industrie manufacturière, la santé, ou l'éducation, le réseau routier est sans contredit le chemin qui nous assure et nous mène vers une vie meilleure.
Voici les raisons pour lesquelles McAsphalt est le spécialiste des produits asphaltiques avec l'ambition de se surpasser. Leader et expert dans son industrie depuis plus de 40 ans, nous avons développé un excellent partenariat et une confiance indéniable auprès de tous nos clients. Grâce à l'ingénierie de produits d'asphalte innovateurs pour toutes les applications et même les conditions les plus extrêmes, nous assurons une livraison garantie et sans compromis.
Que ce soit pour la R & D, la formation ou le support technique, notre engagement dans l'industrie d'asphalte est une contribution essentielle au développement de l'économie canadienne.
Visitez notre site web mcasphalt.com et découvrez ce que nous pouvons faire pour vous.
S270392

Sommaire

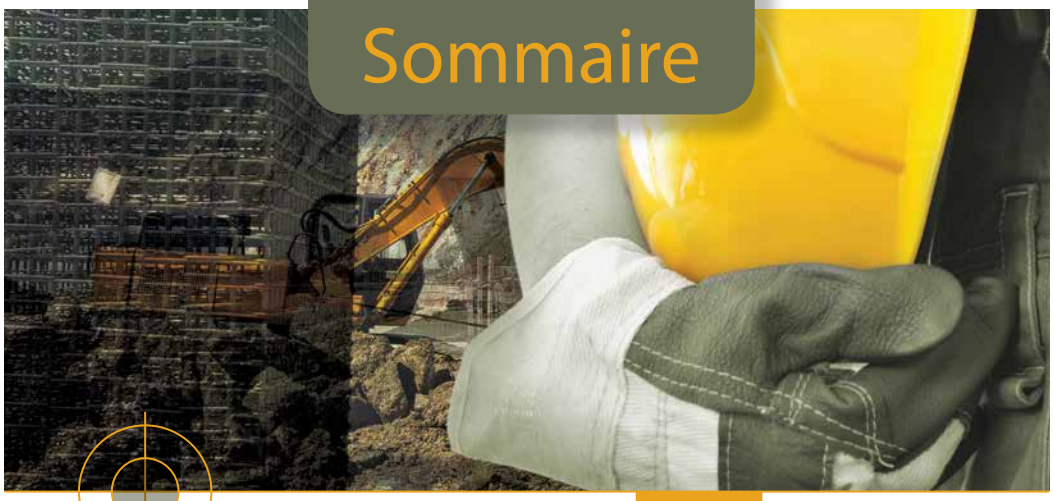

Repère Web www.magazineconstas.com

ÉDITORIAL 5

EDF ÉNERGIES NOUVELLES
Sous un vent favorable 7

DOSSIER

SANTÉ - SÉCURITÉ

1. La CSST cible les jeunes travailleurs
Entretien avec Michel Després, son président 13

2. La Commission des lésions professionnelles
Un tribunal administratif qui favorise la conciliation 17

3. Le rôle de l'ACRGTQ en matière de santé et sécurité du travail
Agir en amont en misant sur la prévention 20

4. L'ACRGTQ récompense les efforts des entrepreneurs
Prix gestion santé-sécurité du travail 23

5. Une journée dans la vie d'un agent de prévention
Penser sécurité chaque jour ! 24

6. La sous-traitance au regard de la CSST
Un risque financier à ne pas négliger 31

7. La Loi sur la santé et sécurité du travail (LSST)
La notion de maître d'œuvre 32

Repère Web

PROJET LA ROMAINE
Le point, cinq ans plus tard 34

LES TECHNOLOGIES MOBILES
Incontournables dans l'industrie 38

LE PONT DES EAUX ET DES LUMIÈRES 41

TRAÇABILITÉ PAR RFID
Décortiquer la génétique du béton 44

UN MATÉRIAU ANCESTRAL… ET FUTURISTE
L'asphalte coulé 47

CHRONIQUES
En bref 48
Agenda 49
Parole de Cournoyer : L'oubli 50

CONSTAS^MD MAGAZINE

Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ)
www.acrgtq.qc.ca

Siège social, Québec
435, Grande Allée Est, Québec
(Québec) G1R 2J5
Tél. : (418) 529.2949
1 800 463.4672
Téléc. : (418) 529.5139

Bureau de Montréal
7905, boulevard
Louis-Hippolyte-Lafontaine, Bureau 100,
Montréal (Québec) H1K 4E4
Tél. : (514) 354.1362
1 877 903.1362
Téléc. : (514) 354.1301

Bureau à la Romaine
Me Denis Houle
Téléphones
418 538.7676, poste 6398
cell. : 418 538.0708

Internet
www.magazineconstas.com
Courriel général
info@magazineconstas.com
redaction@magazineconstas.com
Le magazine CONSTAS^MD est publié trimestriellement par ACRGTQ.

ACRGTQ
Éditrice :
ACRGTQ
Rédactrice en chef :
Me Gisèle Bourque
Rédacteur en chef adjoint :
Christian Croteau
Maquette et direction artistique :
Claude Bourget
bourget.arts.conseils@globetrotter.net

Les textes et illustrations de ConstAs ne peuvent être reproduits sans l'autorisation de l'éditrice. Toute reproduction doit mentionner le nom de la publication ainsi que le numéro. Les opinions exprimées dans ConstAs ne reflètent pas nécessairement celles de l'ACRGTQ.
Le magazine ConstAs ne se tient pas responsable des erreurs typographiques dans les textes publicitaires. Il s'engage toutefois à reproduire uniquement la partie du texte où se trouve l'erreur. La responsabilité du magazine et/ou de l'éditrice ne peut en aucun cas dépasser le montant de l'annonce. Les textes d'information paraissant dans le magazine sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs et la direction ne partage pas nécessairement les opinions qui y sont émises.

Medias Transcontinental S E N C
Éditeur délégué et directeur des ventes :
Yvon L'Allier
(418) 840-1472, p.2265
yvon.lallier@tc.tc
Conseillers publicitaires :
Jocelyne Bilodeau
418 840-1472, poste 2274
Mylène Côté
(418) 840-1472, p.2252
Aurélia Minisini
(418) 840-1472, p.2250
Production
Michelle Laporte
(418) 840-1472, p.2269
Rédaction
Directeur de l'information :
Claude Bourget
bourget.arts.conseils@globetrotter.net
Journalistes:
Jean Brindamour,
Magalie Hurtubise,
Frédérick Masson
Stephan Rosa,
Annie Saint-Pierre.
Chroniqueurs :
Lionel Bernier,
Jean-Sébastien Cloutier,
Mise en page et graphisme :
Rémi Langevin
Correction d'épreuves :
Jean Brindamour
Imprimerie
Transcontinental Interglobe

ISSN 1912-1830

Dépôt légal:
Bibliothèque et archives Canada.
Bibliothèque et archives nationales du Québec
Poste-publications
Convention 40020392

Copyright © ACRGTQ 2007

DES NOUVEAUTÉS AU CARNET RÉFÉRENCE CONSTRUCTION

EMPLOYEUR

VOUS AVEZ MAINTENANT LA POSSIBILITÉ :

- de joindre les travailleurs apparaissant dans les listes de la CCQ par courriel ou par texto*;
- de connaître les certifications additionnelles des travailleurs*;
- de savoir si les travailleurs ont déjà rempli des fonctions de chef de groupe et/ou de contremaître, en plus de pouvoir effectuer une recherche à partir de ce critère*;
- d'obtenir des détails sur d'autres expériences et compétences que les travailleurs détiennent*;
- d'avoir accès à des résultats de recherche optimisés pour trouver des travailleurs exerçant uniquement l'une des occupations de l'industrie, telles que celles d'arpenteur et de manoeuvre en maçonnerie;
- de consulter la source de vos embauches, et ce, à partir de la liste de vos avis d'embauche et de fin d'emploi qui affiche les données des 12 derniers mois;
- d'obtenir, lors de la saisie d'un avis d'embauche pour une date ultérieure, une prévalidation de la conformité d'un travailleur (le numéro de confirmation d'embauche vous sera acheminé seulement le jour ouvrable précédant la date spécifiée dans l'avis).

POUR EN SAVOIR PLUS
CARNET.CCQ.ORG

CARNET RÉFÉRENCE CONSTRUCTION

5428106

* Information ou fonctionnalité disponible seulement si le travailleur a complété les champs requis dans son profil en ligne.

Éditorial

Par
Me Gisèle
Bourque,
Rédactrice en chef
redaction@
magazineconstas.com

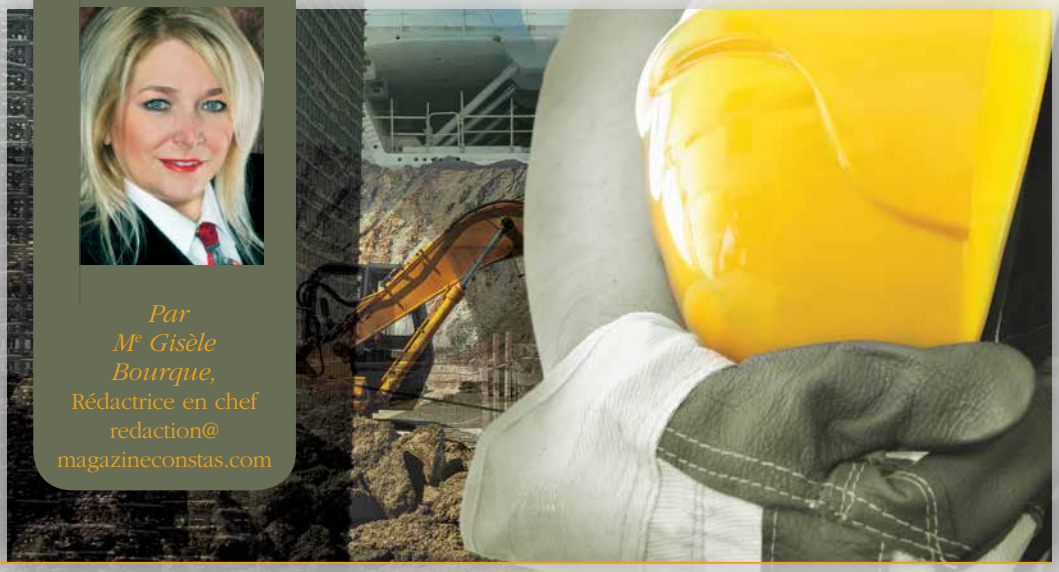

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ D'ABORD
Sans quoi rien ne se tient

Au dernier numéro, nous examinions la question des infrastructures ferroviaires et l'implication, dans cet important domaine, du secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction. Nous étions également en attente, au cœur de la campagne électorale québécoise. Aujourd'hui, notre industrie est déjà à l'œuvre sur les chantiers du Québec.

Mais au-delà du présent été, l'arrivée du nouveau gouvernement nous permet d'espérer des investissements en hausse dans les infrastructures publiques. Le but sera d'atteindre, pour le segment 2014-2015, le niveau de 2012-2013, du moins si l'on se base sur les engagements électoraux pris par l'équipe de Philippe Couillard. Malgré qu'une certaine austérité soit au menu de la nouvelle administration libérale, ses ministres économiques semblent épouser la théorie, d'ailleurs confirmée par de nombreux experts, selon laquelle le financement lié au bon maintien et au renouvellement des infrastructures publiques est vital au développement et à l'enrichissement collectif, — d'abord par les facilités de transport et de circulation, ensuite par la mise en valeur d'un bien énorme et central, enfin par l'injection de larges ressources et la création d'emplois solides.

Au surplus, les grands travaux permettent aux entrepreneurs et aux travailleurs d'accroître et de consolider une expertise capitale, ainsi que leur pouvoir de réalisation. C'est en ce sens que nous devons tout mettre en œuvre pour protéger cette richesse que sont nos travailleurs, richesse humaine, technique et productive. D'autant que l'industrie de la construction, avec sa panoplie de tâches très physiques et sa grande utilisation d'outils et d'équipements lourds et complexes, demeure évidemment très à risque en matière de santé-sécurité.

C'est entre autres pourquoi l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ) agit de façon déterminante en matière de santé et sécurité. Son rôle et sa mission permettent à notre industrie d'améliorer constamment ses façons de faire et sa sensibilité à la cause. Il est important de rappeler à ce sujet que l'ACRGTQ accomplit son mandat en vertu de la *Loi sur la santé et sécurité du travail*, laquelle permet à la Commission du même nom (CSST) de lui accorder les moyens de s'appliquer à cette fonction avec toute la force et l'attention qu'elle mérite, comme le méritent, chacun d'eux et leurs proches, les travailleurs et employeurs de notre industrie.

C'est à quoi ce 28e numéro du magazine ConstAs consacre son dossier. Bonne lecture!

Gisèle Bourque

Les grands travaux permettent aux entrepreneurs et aux travailleurs d'accroître et de consolider une expertise capitale, ainsi que leur pouvoir de réalisation. C'est en ce sens que nous devons tout mettre en œuvre pour protéger cette richesse que sont nos travailleurs, richesse humaine, technique et productive.

EXCAVATRICES « DASH 10 »

De Komatsu - les experts en excavatrices

Les excavatrices de la série « Dash 10 » de Komatsu sont plus puissantes (kW), plus confortables pour l'opérateur et beaucoup plus économiques en carburant. Les experts en excavatrices de Komatsu peuvent vous aider à réaliser vos travaux plus rapidement, tout en réduisant vos frais de production et d'entretien.

- L'efficacité des moteurs Tier 4 Interim de Komatsu et son système hydraulique évolué permettent de maximiser la productivité tout en faisant réaliser jusqu'à 10 % d'économie de carburant.
- Un environnement redessiné permet à l'opérateur d'être plus confortable et de manoeuvrer la machine plus facilement.
- Le programme Komatsu CARE offre un service d'entretien gratuit du moteur Tier 4, y compris le remplacement de filtres KDPF. Communiquez avec votre distributeur Komatsu pour plus de détails.

5184392

KOMATSU®

www.komatsuamerica.com

EDF ÉNERGIES NOUVELLES

Sous un vent favorable

Repère Web www.magazineconstas.com/Energie-et-ressources

Par Jean Brindamour

L'éolien, pour des raisons largement conjoncturelles, a souvent occupé l'actualité québécoise au cours des douze derniers mois. ConstAs s'est intéressé à l'un des acteurs principaux de ce secteur émergent dans la production d'énergie électrique au Québec, EDF Énergies Nouvelles.

EDF Énergies Nouvelles est une compagnie productrice d'énergie éolienne fondée en 2007 sous le nom de Saint-Laurent Énergies pour répondre au deuxième appel d'offres d'Hydro-Québec en 2005. Le siège social de la compagnie se trouve à Montréal. En 2008, la compagnie qui s'appelait encore Saint-Laurent Énergies a reçu une commande de 954MW d'énergie éolienne pour cinq parcs éoliens. En 2010, se sont ajoutés deux projets communautaires de 24,6MW chacun. «L'appellation Saint-Laurent Énergies n'existe plus depuis l'été 2011, explique Daniel Giguère, directeur, Affaires publiques, à EDF Énergies Nouvelles; au moment de la création de l'entreprise en 2008, poursuit-il, Électricité de France (EDF) possédait 60% des parts, Hydromega et RES Canada se partageaient les 40% restant. En 2011, tous les deux se sont départis de leurs parts au profit d'EDF qui a pris le contrôle de la compagnie à 100% et fonctionne dorénavant sous le nom de EDF Énergies Nouvelles.»

«D'ici la fin de 2015, se réjouit M. Giguère, EDF Énergies Nouvelles, par l'exploitation de ses sept parcs éoliens en développement et une capacité future de 1003,2 MW, sera le plus important producteur d'énergie éolienne au Québec.»

Une énergie coûteuse et intermittente ?

Le reproche le plus couramment entendu contre l'énergie éolienne concerne son coût. Sur le site d'EDF Énergies Nouvelles, on peut lire que le «coût associé à la production d'électricité à partir du vent a considérablement diminué au cours des dernières années. Entre 1990 et 2002, la puissance éolienne mondiale a doublé tous les trois ans et, pour une même période, les coûts de production ont chuté de 15%. L'éolien est concurrentiel par rapport au nucléaire et au charbon, et ce, sans considérer les coûts environnementaux associés à ces derniers. Alors que le prix du gaz augmente et que le coût de l'éolien diminue, l'éolien devient encore plus concurrentiel aujourd'hui, si bien qu'il devrait devenir la source d'énergie la moins coûteuse des trois.» Toutefois, l'énergie éolienne peut-elle concurrencer l'hydro-électricité? «Dans l'actuel appel d'offres éolien, commente Daniel Giguère, le plafond a été fixé à 9 cents/Kwh ce qui sera très concurrentiel en comparaison avec l'hydraulique.» En ces débats où les intérêts économiques, politiques, idéologiques s'entremêlent inextricablement, où les spécialistes eux-mêmes peuvent être soupçonnés de partialité selon leur proximité avec des groupes de pression environnementalistes ou avec l'industrie, le grand public, même dans ses portions les plus informées, risque d'y perdre son latin. Mentionnons au moins en cette matière complexe le témoignage d'un organisme gouvernemental américain indépendant dont la réputation de neutralité est bien établie, l'*Energy Information Administration* (EIA). Dans ses calculs, l'EIA inclut les coûts de construction des centrales, les dépenses d'opération et d'entretien, les investissements nécessaires en ligne de transmission, etc., des diverses

1) LAC ALFRED – 300 MW

« Le parc éolien de Lac-Alfred est présentement le plus important parc sous contrat en activité au pays », souligne M. Giguère. La société Enbridge est partenaire financier à hauteur de 50 %. Ce parc est situé dans les municipalités de Saint-Cléophas, Sainte-Irène, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui et sur les territoires non organisés (TNO) Lac-Alfred dans la municipalité de La Rédemption et Lac-à-la-Croix dans la MRC de La Mitis.

Ce projet majeur a représenté un investissement de plus de 700 millions de dollars et a créé plus de 350 emplois durant la période de construction. « Et il fournit maintenant, ajoute M. Giguère, 15 emplois permanents de techniciens en maintenance d'éolienne. »

Vue du parc é
(photo : www

2) MASSIF DU SUD - 150 MW

Le parc éolien du Massif du Sud, d'une puissance de 150 MW, est situé sur le territoire des municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse et de Saint-Magloire, dans la MRC des Etchemins, et des municipalités de Saint-Philémon et de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, dans la MRC de Bellechasse. EDF Énergies Nouvelles en partage la propriété avec Enbridge.

Composé de 75 éoliennes, le Massif du Sud a été sélectionné lors du deuxième appel d'offres d'Hydro Québec, parmi 66 projets totalisant 7 722,2 MW de puissance installée répartie dans toutes les régions du Québec. Le parc a été mis en service en janvier 2013.

L'investissement total est d'environ 350 millions de dollars. Il a créé jusqu'à 300 emplois dans la phase de construction (2 ans). « Dix postes permanents assurent l'exploitation du parc », signale Daniel Giguère.

Construction d'une éolienne
au parc éolien du Lac-Alfred
(photo : www.joansullivanphotography.com/
crédit : EDF)

EOLIEN DE LAC-ALFRED
WJOANSULLIVANPHOTOGRAPHY.COM/CRÉDIT : EDF)

3) LA MITIS - 24.6 MW

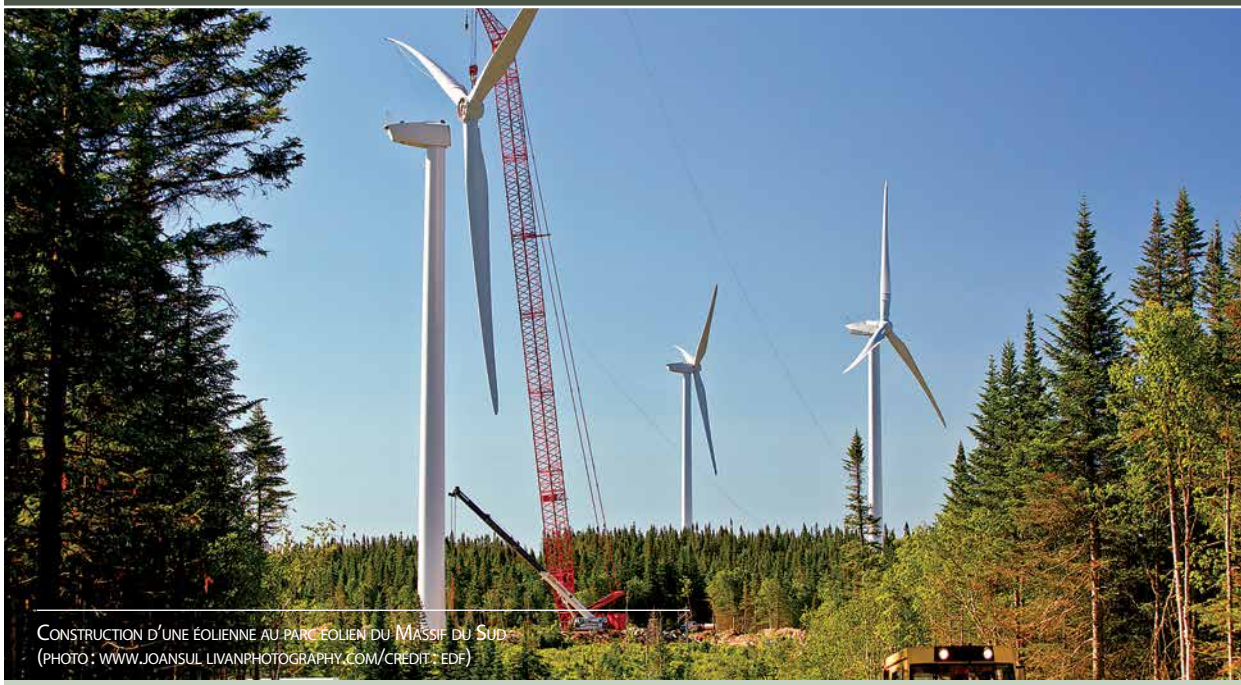

CONSTRUCTION D'UNE ÉOLIENNE AU PARC ÉOLIEN DU MASSIF DU SUD
(PHOTO : WWW.JOANSUL LIVANPHOTOGRAPHY.COM/CRÉDIT : EDF)

Le parc éolien communautaire La Mitis, d'une puissance de 24,6 MW, sera situé sur le territoire non organisé de Lac-à-la-Croix, dans la MRC de La Mitis, dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent. « Ce projet est une continuité naturelle du parc du Lac-Alfred », note M. Giguère. Il sera composé de 12 éoliennes d'une capacité de 2,05 MW chacune. Ce projet répond au troisième appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution pour l'achat d'un bloc d'un maximum de 250 MW d'énergie éolienne issue de projets communautaires. Ce projet a donc la particularité d'être un projet communautaire constitué d'une copropriété formée par EDF EN Canada et Énergie Renouvelable de la Mitis, une compagnie détenue à part entière par la MRC La Mitis et ses municipalités. Le projet d'environ 70 millions de dollars, créera 70 emplois en cours de construction et deux emplois permanents pour les opérations.

4) SAINT-ROBERT-BELLARMIN - 80 MW

Le parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin est situé dans la municipalité du même nom, dans la MRC du Granit, à mi-chemin entre les villes de Lac-Mégantic en Estrie et de Saint-Georges- de-Beauce.

Le parc est composé de 40 éoliennes de 2 MW chacune. « Ce projet, signale Daniel Giguère, représente un investissement d'environ 200 millions de dollars, dont 60 % des coûts ont profité à des entreprises québécoises. » Les éoliennes sont situées au sud du village de Saint-Robert-Bellarmin. Le parc a été mis en service à l'automne 2012. Le projet a créé 100 emplois dans sa phase de construction (1 an) et en maintiendra 5 dans sa phase d'exploitation (20 ans).

CONSTRUCTION D'UNE ÉOLIENNE AU PARC ÉOLIEN DE SAINT-ROBERT-BELLARMIN (PHOTO : WWW.JOANSULLIVANPHOTOGRAPHY.COM/CRÉDIT : EDF)

formes d'énergie électrique (charbon, hydroélectricité, énergie solaire, nucléaire, biomasse, gaz naturel, et ainsi de suite, incluant l'éolien). D'après elle, le coût de l'énergie éolienne en 2013 est largement compétitif, et peut descendre – tous les coûts compris – jusqu'à 7,4 cents/kwh dans les régions les mieux situées.

Quant à l'objection, qui s'applique aussi à l'énergie solaire, de son caractère intermittent (pas de vent, pas d'électricité), les interconnections dans un réseau – par lesquelles les régions qui produisent plus, dans une période donnée, à cause de vents favorables compensent pour celles qui produisent moins – corrigent déjà en partie ce handicap. De plus, les recherches actuelles, tant aux États-Unis qu'en Europe, sur des piles à flux (flow batteries en anglais) géantes qui permettraient de stocker l'énergie éolienne aux moments de grande production, donnent des résultats très encourageants. Ces méga-piles pourraient être implantées dans un avenir assez rapproché si leur coût et leur efficacité s'avèrent compétitifs.

Un avenir prometteur

Et l'avenir? «Pour le moment, notre priorité, c'est encore l'éolien, bien que, pour le futur, nous n'excluions pas le biogaz, la biomasse ou le solaire. Dans l'immédiat, les prochains projets découleront du résultat de l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution en cours jusqu'au 3 septembre prochain», conclut Daniel Giguère, Directeur, Affaires publiques, d'EDF.

6) RIVIÈRE-DU-MOULIN - 350 MW

« Le projet de la Rivière-du-Moulin situé sur la réserve des Laurentides dans le territoire du Saguenay et de Charlevoix sera le plus important parc éolien au Canada », commente Daniel Giguère. La construction a commencé à la fin de 2013. C'est Construction Énergie Renouvelable (C.E.R.), un consortium créé en 2009, composé de Construction L.F.G., EBC et TCI, ayant pour mission le développement éolien au Québec, qui est l'entrepreneur général chargé des travaux. C'est le 2e contrat qu'ils ont avec nous; ils ont déjà construit le parc éolien du Massif du Sud dans Bellechasse. C'est une sorte de contrat clés en main où l'entrepreneur s'engage à réaliser le parc éolien ».

Le parc éolien de la Rivière-du-Moulin est aménagé entièrement en terres publiques sur les territoires non organisés Lac-Pikauba, dans la MRC de Charle-

5) LA GRANIT - 24.6 MW

Le parc éolien communautaire Le Granit, d'une puissance de 24,6 MW, est situé sur les terres de la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin, dans la MRC du Granit, dans la région administrative de l'Estrie. Le parc éolien sera composé de 12 éoliennes d'une capacité de 2,05 MW chacune. Il implique un investissement total de 60 millions et procurera 70 emplois en période de construction et 2 emplois en période d'exploitation. La MRC a créé, et détient à 100 %, la compagnie Énergie du Granit Inc. Cette dernière possède 30 % du capital-actions du projet éolien communautaire, le reste (70 %) étant détenu par EDF.

Vue du parc éolien du Massif du Sud (photo : www.joansullivanphotography.com/crédit : EDF)

voix, et Lac-Ministuk, dans la MRC du Fjord-du-Saguenay.

« Le projet est évalué à plus de 800 millions de dollars. Ce sera un des principaux chantiers au Québec en 2014-2015. On parle de 175 éoliennes à 2MGW chacune pour un total de 350 MGW », note M. Giguère. Le domaine du parc sera parcouru de chemins forestiers qui pourront encore être utilisés une fois les travaux complétés en décembre 2015. La phase construction permettra de créer 200 emplois. Pendant l'exploitation, 20 employés permanents se chargeront de l'exploitation et de l'entretien du parc.

Vue du parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin (photo : www.joansullivanphotography.com crédit : EDF)

Nulle forme d'énergie n'est gratuite ; nulle n'est parfaite. Mais l'une des caractéristiques qui garantit à l'éolien, tout comme à l'énergie solaire et à l'hydro-électricité, un futur florissant, est qu'il s'agit d'une énergie renouvelable et propre. L'avenir de l'éolien est d'autant plus prometteur que la confiance des Québécois envers cette forme d'énergie ne se dément pas. Un sondage CROP-Radio Canada publié en mars dernier montre en effet que 71 % des répondants sont favorables au développement des parcs d'éoliennes, tandis que l'appui aux projets de petites centrales ou à l'exploitation pétrolière sur l'île d'Anticosti recueillent une majorité d'appuis beaucoup plus modestes, avec 53 % des répondants favorables. •

7) MONT-ROTHERY (74MW)

« Le parc éolien de Mont-Rothery d'une capacité de 74 MW, est le dernier à être réalisé dans le cadre du deuxième appel d'offres », indique Daniel Giguère. La localisation des éoliennes est prévue sur un territoire compris dans le TNO Collines-du-Basque (situé dans la MRC de la Côte-de-Gaspé) ainsi que dans le TNO Mont-Albert (MRC de la Haute-Gaspésie). Il sera composé de 37 éoliennes de 2 MW chacune. La construction devrait débuter vers la fin de 2014 et la mise en service est prévue pour le 1er décembre 2015.

Santé-sécurité
en matière de génie civil et voirie

Nous devons tout mettre en œuvre pour protéger cette richesse que sont nos travailleurs, richesse humaine, technique et productive. D'autant que l'industrie de la construction, avec sa panoplie de tâches très physiques et sa grande utilisation d'outils et d'équipements lourds et complexes, demeure évidemment très à risque en matière de santé-sécurité. C'est pourquoi l'ACRGTQ agit de façon déterminante en matière de santé et sécurité. Son rôle et sa mission permettent à notre industrie d'améliorer constamment ses façons de faire et sa sensibilité à la cause. Il est important de rappeler que l'ACRGTQ accomplit son mandat en vertu de la Loi sur la santé et sécurité du travail, laquelle permet à la Commission du même nom (CSST) de lui accorder les moyens de s'appliquer à cette fonction avec toute la force et l'attention qu'elle mérite, comme le méritent, chacun d'eux et leurs proches, les travailleurs et employeurs de notre industrie.

Gisèle Bourque, directrice générale

La CSST cible les jeunes travailleurs
Entretien avec son PDG, Michel Després

La Commission des lésions professionnelles
Un tribunal administratif qui favorise la conciliation

Le rôle de l'ACRGTQ en matière de santé et sécurité du travail
Agir en amont en misant sur la prévention

Prix gestion santé-sécurité du travail 2014
L'ACRGTQ récompense les efforts des entrepreneurs

Une journée dans la vie d'un agent de prévention
Penser sécurité chaque jour !

Loi sur la santé et sécurité du travail (LSST)
La notion de maître d'œuvre

La sous-traitance au regard de la CSST
Un risque financier à ne pas négliger

Repère Web www.magazineconstas.com/Relations-du-travail

1. LA CSST CIBLE LES JEUNES TRAVAILLEURS

Entretien avec Michel Després, son président

Par Jean Brindamour

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) existe depuis près de 35 ans (1980). Elle voit notamment à l'application de deux lois : la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), adoptée en 1979, qui a pour objet l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs, et la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP), entrée en vigueur en 1985, qui a pour objet la réparation des lésions professionnelles et des conséquences qui en découlent pour les travailleurs ainsi que la perception, auprès des employeurs, des sommes nécessaires pour financer le régime. Le président du conseil d'administration et chef de la direction de la CSST, M. Michel Després, a eu l'amabilité de nous accorder une entrevue.

Q *Monsieur Després, vous êtes président du conseil d'administration et chef de la direction de la CSST depuis plus de deux ans. À ce titre, expliquez-nous en quoi la CSST est un organisme important au Québec ?*

R La CSST est l'organisme auquel le gouvernement du Québec a confié la gestion du régime de santé et de sécurité du travail. Elle joue ainsi un rôle dans la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, notamment en faisant l'inspection des milieux de travail et en soutenant les employeurs et les travailleurs dans leurs démarches pour éliminer à la source les dangers présents dans leur environnement. La CSST veille également à ce que les travailleurs victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles soient indemnisés et qu'ils reçoivent les soins dont ils ont besoin en vue d'un retour au travail prompt et durable. Elle veille enfin à la bonne gestion du Fonds de la santé et de la sécurité du travail, dont les sommes sont confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec, afin d'assurer la pérennité du régim e.

M. Michel Després, président du conseil d'administration et chef de la direction de la CSST

En ce sens, étant un important assureur public de personnes au Québec, la CSST est un acteur économique et social de premier plan. En 2013, près de 200 000 employeurs ont cotisé à la CSST, permettant à plus de 3,7 millions de travailleurs de bénéficier de sa couverture d'assurance. Lors de cette même année, les prestations versées aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ont totalisé 1,9 milliard de dollars.

> La prévention des accidents a progressé dans tous les milieux de travail, ce qui se traduit par une diminution du nombre de lésions professionnelles. En effet, depuis cinq ans, la CSST a enregistré une baisse de 8 % des lésions, et depuis dix ans, une baisse de 34 %.

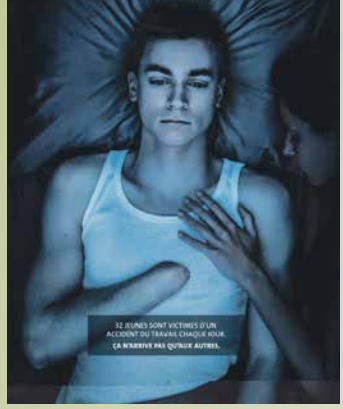

« La CSST désire sensibiliser les jeunes de 24 ans et moins aux risques et aux conséquences des accidents du travail. »

« Nous avons lancé récemment une campagne destinée aux jeunes de 24 ans et moins. Il est important de cibler ce secteur, puisqu'en moyenne, depuis cinq ans, 32 jeunes se blessent au travail chaque jour. »

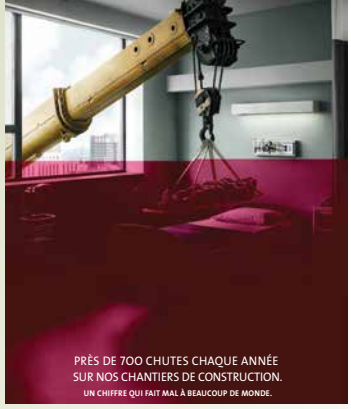

« Lorsqu'un étudiant se présente devant cette borne, il peut tout d'abord observer un jeune blessé couché sur un lit d'hôpital. Une photo de l'étudiant est alors prise pendant ce temps, et celui-ci voit par la suite le visuel se modifier pour constater que c'est maintenant lui, la personne blessée dans un lit d'hôpital. Un visuel choc qui fait réfléchir de nombreux jeunes ».

Q *Pouvez-vous nous dresser un portrait des accidents du travail depuis les cinq dernières années?*

R En moyenne, entre 2009 et 2013, plus de 90 000 travailleurs ont été victimes chaque année d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. C'est l'équivalent de 228 accidents en moyenne par jour. De plus, au cours de la dernière année, 184 travailleurs ont perdu la vie.

La prévention des accidents a progressé dans tous les milieux de travail, ce qui se traduit par une diminution du nombre de lésions professionnelles. En effet, depuis cinq ans, la CSST a enregistré une baisse de 8% des lésions, et depuis dix ans, une baisse de 34%. Malgré ces chiffres encourageants, il reste du chemin à parcourir, puisque chaque accident est un accident de trop et chaque décès, un décès de trop.

Q *Le bilan statistique de la CSST s'est amélioré. Que fait la CSST pour en arriver à de tels résultats?*

R C'est un ensemble d'interventions qui permettent à la CSST de contribuer à la diminution du nombre d'accidents du travail, mais, d'abord et avant tout, c'est évident que beaucoup d'efforts sont déployés pour la prévention. D'ailleurs, je me permets de souligner que les employeurs s'investissent beaucoup en prévention, puisque ce facteur contribue à accroître leur productivité, notamment dans un contexte où une main-d'œuvre qualifiée est plus limitée.

Avec l'aide de nos partenaires, nous avons notamment conçu des plans d'action ciblés pour les secteurs les plus à risque. Je parle ici, entre autres, de la construction, de la sécurité des machines et des jeunes travailleurs. Depuis la mise en place de ces plans d'action, nous constatons des résultats très positifs.

Un autre moyen efficace utilisé pour diminuer le nombre d'accidents est le déploiement de campagnes de sensibilisation. Il y a d'abord la campagne destinée au grand public. L'objectif principal de cette campagne est de faire comprendre à tous les Québécois que les accidents du travail sont un problème social beaucoup plus grave qu'on pourrait le croire et que nous sommes tous concernés, de près ou de loin. Un accident, ça touche beaucoup plus de monde qu'on pense. Parents, enfants, conjoints, amis, collègues, patrons : tout le monde en souffre !

Nous avons également lancé des campagnes sectorielles de prévention, notamment auprès des travailleurs de la construction, des travailleurs agricoles, des jeunes travailleurs de 24 ans et moins et de ceux du secteur minier, toutes des campagnes qui portent fruit.

De plus, nous accompagnons et soutenons les employeurs et les travailleurs dans leurs actions de prévention en nous assurant du respect de la loi et de ses règlements, en inspectant des milieux de travail et en enquêtant sur des accidents graves et mortels. Je tiens à rappeler que la CSST insiste sur la prise en charge des accidents par les milieux de travail. Nous incitons les employeurs et les travailleurs à collaborer, à innover et à repérer les dangers afin de les éliminer.

Q *Pouvez-vous nous en dire plus sur les campagnes actuelles de la CSST et sur ce qui justifie leur thème?*

R Nous avons lancé récemment une campagne destinée aux jeunes de 24 ans et moins. Il est important de cibler ce secteur, puisqu'en moyenne, depuis cinq ans, 32 jeunes se blessent au travail chaque jour. Avec cette nouvelle campagne, la CSST désire

sensibiliser les jeunes de 24 ans et moins aux risques et aux conséquences des accidents du travail.

Cette année, nous avons conçu un nouvel outil original pour sensibiliser les jeunes tout en leur offrant une expérience unique. Ainsi, une borne interactive a été installée dans douze cégeps de la province, entre les 23 avril et 14 mai derniers.

Lorsqu'un étudiant se présente devant cette borne, il peut tout d'abord observer un jeune blessé couché sur un lit d'hôpital. Une photo de l'étudiant est alors prise pendant ce temps, et celui-ci voit par la suite le visuel se modifier pour constater que c'est maintenant lui, la personne blessée dans un lit d'hôpital. Un visuel choc qui fait réfléchir de nombreux jeunes, selon les commentaires que nous avons obtenus à la suite des premiers essais. Le message que nous souhaitons ainsi transmettre est qu'un accident du travail, ça n'arrive pas qu'aux autres.

Une brigade promotionnelle était sur place pour échanger avec les étudiants et étudiantes et leur rappeler l'importance de demander une formation dès l'embauche et de s'assurer d'être supervisés.

Nous avons également lancé une campagne pour le secteur de la construction le 5 mai dernier. Cette campagne met l'accent cette année sur les chutes de hauteur, puisqu'il s'agit d'un risque récurrent sur les chantiers de construction du Québec. En moyenne, entre 2009 et 2013, cinq travailleurs ont ainsi perdu la vie chaque année.

Afin que le message de la CSST soit entendu, une publicité frappante a été diffusée, en français et en anglais, au cours du mois de mai, et une campagne d'affichage est en cours dans les commerces à proximité des chantiers de construction. Notre objectif est de sensibiliser les travailleurs du milieu à utiliser des mesures de protection collective, par exemple des garde-corps, ou, si cela est impossible, à s'attacher.

Q *Pouvez-vous nous parler de l'approche de la CSST en termes de prévention sur le terrain, auprès des travailleurs et des employeurs?*

R Répartis dans nos vingt bureaux régionaux à travers la province, nos inspecteurs font un travail important sur le terrain. Leur rôle est principalement de faire la promotion de la santé et de la sécurité du travail, mais aussi de s'assurer du respect de la loi et de ses règlements en visitant les lieux de travail. En faisant cela, ils s'assurent de la sécurité et de l'intégrité physique des travailleurs. Il est donc dans l'intérêt de tous les milieux de travail de collaborer avec nos inspecteurs.

Les actions de nos inspecteurs, conjuguées à celles des employeurs et des travailleurs, contribuent quotidiennement à l'amélioration de la santé et de la sécurité dans tous nos milieux de travail.

Q *Selon vous, quels sont les principaux défis de la CSST?*

R En tant qu'assureur public de personnes important au Québec, nous devons rester performants. Dans toutes nos actions, nous visons à faire le plus possible pour les employeurs et les travailleurs. C'est toujours bénéfique, que ce soit en termes de coûts sociaux, de qualité de la main-d'œuvre, de compétitivité des entreprises et, surtout, de vies humaines.

Nous devons, entre autres, continuer de revoir nos façons de faire et de nous remettre en question, accroître notre offre de service en ligne et assurer la pérennité du régime avec des taux de cotisation compétitifs.

Mais nous devons d'abord continuer à jouer notre rôle de leader en matière de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. On travaille pour gagner sa vie, et non pour la perdre. Il est donc essentiel que tous les Québécois, employeurs et travailleurs, mais aussi leurs proches, prennent conscience qu'ils ont un rôle à jouer pour éviter les accidents et sauver des vies. Parce que le Québec a besoin de tous ses travailleurs ! •

De la progression des travaux jusqu'à la fin de votre projet
Fiez-vous à notre expertise. Voyez des exemples sur
www.photohelico.com

photohélico.com

les yeux du ciel

Photo Hélico inc 819 843-4345 yvest@photohelico.com

5504282

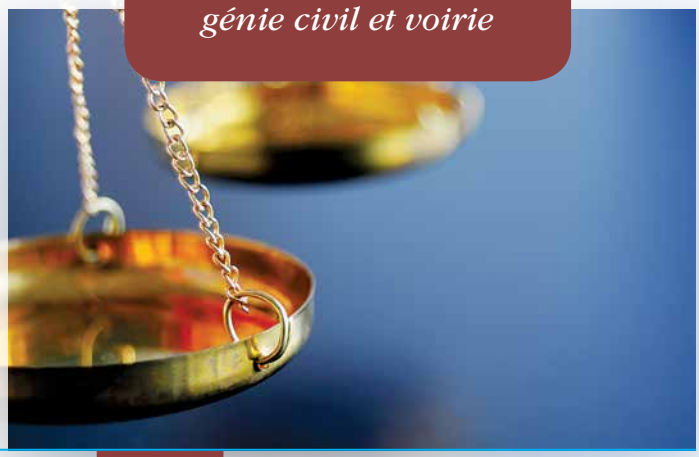

Repère Web www.magazineconstas.com/Relations-du-travail

2. LA COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

Un tribunal administratif qui favorise la conciliation

Par Annie Saint-Pierre

La Commission des lésions professionnelles (CLP), qui entre dans sa 16e année d'existence, compte poursuivre sa mission de rendre justice aux travailleurs et aux employeurs en favorisant notamment la conciliation.

Présidée par Mme Marie Lamarre, la CLP est le seul tribunal administratif spécialisé en santé et sécurité du travail au Québec. Avec 19 bureaux régionaux au Québec, elle a pour mandat d'entendre les travailleurs et les employeurs qui contestent une décision de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Marie Lamarre, présidente de la Commission des lésions professionnelles (CLP)

À ce titre, la CLP est régie par la *Loi sur les accidents du travail* et les maladies professionnelles et la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*. Elle a compétence pour entendre les contestations des travailleurs ou des employeurs dans plusieurs domaines, dont l'existence d'une lésion professionnelle et ses conséquences médicales, le droit aux indemnités, le droit à la réadaptation, le financement, le droit au retour au travail, le droit de refus, le droit au retrait préventif, les mesures disciplinaires ou autres sanctions prévues par la loi.

La CLP est fière d'avoir réussi à diminuer ses délais de fermeture des dossiers de 371 à 315 jours au cours des quatre dernières années. «Nous devons maintenir cet objectif de célérité prévu par la loi», dit Mme Lamarre.

La CLP implique donc les acteurs du système de santé et de sécurité du travail, soit les travailleurs, les employeurs et la CSST. «Comme il s'agit d'un tribunal de dernière instance, les décisions de la CLP sont finales et sans appel», indique Mme Lamarre.

En tant que tribunal paritaire, la CLP se compose de 124 juges administratifs qui entendent les causes. Ils sont accompagnés d'un membre issu des associations d'employeurs et d'un membre issu des associations syndicales. Ces membres siègent avec le juge administratif et le conseillent, sans toutefois avoir de pouvoir décisionnel.

EXERCICES FINANCIERS

	2012-2013	2013-2014
OUVERTURES DE DOSSIERS	31 955	30 023
FERMETURES DE DOSSIERS	32 197	32 410
DÉCISIONS	9 800	9 144
ACCORDS EN CONCILIATION	4 545	4 968
DÉSISTEMENTS	17 713	18 228
DÉSISTEMENTS À LA SUITE D'UNE CONCILIATION	12 190	12 530
*DÉLAI AVEC REMISES D'AUDIENCES (jours)	352	356
*DÉLAI SANS REMISES D'AUDIENCES (jours)	217	220
**DÉLAI. TOUT MODE DE FERMETURE CONFONDU (jours)	314	315
% D'AUDIENCES REMISES	29 %	30 %

La conciliation

L'an dernier, 30 023 requêtes ont été soumises à la CLP et 32 410 dossiers ont été fermés à la suite d'un processus de conciliation ou d'une décision du tribunal. La présidente de la CLP dit vouloir poursuivre l'amélioration de la performance du tribunal. «Au cours des dernières années, des efforts soutenus ont été déployés pour rendre le tribunal plus performant et je constate avec satisfaction que nous atteignons maintenant un équilibre presque parfait entre le nombre de dossiers que nous ouvrons et le nombre de dossiers que nous fermons chaque année», explique Mme Marie Lamarre.

La direction souhaite continuer de travailler sur la performance tout en s'attardant à l'harmonisation des procédures de mise au rôle et l'uniformatisation des données relatives à la conciliation.

Des 30 023 requêtes déposées à la CLP au cours du dernier exercice terminé le 31 mars dernier, plus de 18 000 ont fait l'objet d'une conciliation et n'ont donc pas poursuivi le processus d'audience devant un juge administratif et les représentants des parties.

En ce sens, la direction de la CLP encourage donc la conciliation et Mme Lamarre affirme qu'elle souhaite améliorer le processus de fonctionnement afin que les accords entre les parties surviennent en amont, avant la date d'audience fixée.

«La conciliation est un service gratuit qui permet de régler les litiges à l'amiable et la CLP observe que ce mode de règlement des litiges est de plus en plus recherché par les parties», note-t-elle.

La conciliation est une démarche simple, puisque les échanges confidentiels ont lieu dans un cadre moins formel que celui de l'audience et que la présence de témoins n'est pas requise. C'est également plus rapide parce qu'il n'y a pas d'audience devant le tribunal.

«Souvent, les parties arrivent à une entente à l'amiable la journée même de la date de l'audience. Si on peut ramener la conciliation en amont du processus, cela réduirait les coûts des honoraires professionnels pour toutes les parties», dit Mme Lamarre.

L'entente de dernière minute a également des conséquences négatives sur l'efficacité du tribunal. De fait, lorsque les parties annulent tardivement une audience au motif qu'elles ont réglé leur dossier par la voie de la conciliation, cela signifie qu'un juge administratif et deux membres issus des associations ont étudié le dossier inutilement et que la plage d'audience réservée ne peut pas être utilisée pour d'autres parties puisqu'il est trop tard pour les convoquer. «La CLP souhaite continuer à sensibiliser les parties à ce problème», ajoute Mme Lamarre.

NORTON ROSE FULBRIGHT

On connaît le terrain

L'étendue de notre expérience en droit de la construction, de l'ingénierie et des infrastructures fait une différence importante pour nos clients. Nous réunissons l'efficacité du travail d'équipe et la profonde connaissance des questions juridiques liées à l'industrie.

Le droit à l'échelle mondiale

nortonrosefulbright.com

Les délais

La CLP est fière d'avoir réussi à diminuer ses délais de fermeture des dossiers de 371 à 315 jours au cours des quatre dernières années. «Nous devons maintenir cet objectif de célérité prévu par la loi», dit Mme Lamarre.

Elle explique toutefois que le tribunal traite des dossiers de nature médicale. Or, la disponibilité des professionnels de la santé, soit pour rédiger une expertise ou pour témoigner en audience, est limitée. La non-disponibilité des témoins experts et la nécessité de compléter la preuve médicale exigent souvent une remise d'audience. «Pour respecter le droit des parties d'être entendues, la CLP n'a d'autre choix, en ces circonstances, que d'accorder les remises demandées. Agir autrement irait à l'encontre des règles élémentaires de justice naturelle», dit la présidente.

Enfin, Mme Lamarre souhaite obtenir une meilleure cohérence des décisions rendues. «Le défi de la CLP est d'identifier et d'implanter des mécanismes pour favoriser la qualité et la cohérence de ses décisions tout en respectant l'indépendance de ses juges administratifs. Pour ce faire, toutes les décisions sont lues par des juristes et plusieurs moyens sont utilisés pour assurer une plus grande cohérence des décisions rendues : regroupements de dossiers, formation de trois juges administratifs, tournées de cohérence, assemblées annuelles à l'occasion desquelles les juges discutent et échangent sur des sujets de controverses identifiées, etc.», conclut-elle.

Au cours des prochaines années, le plus grand défi auquel la CLP devra faire face est sans contredit de préparer une relève de qualité tant au niveau des juges administratifs, que des conciliateurs et de l'ensemble du personnel afin de continuer d'offrir aux travailleurs et aux employeurs une justice accessible et de qualité. •

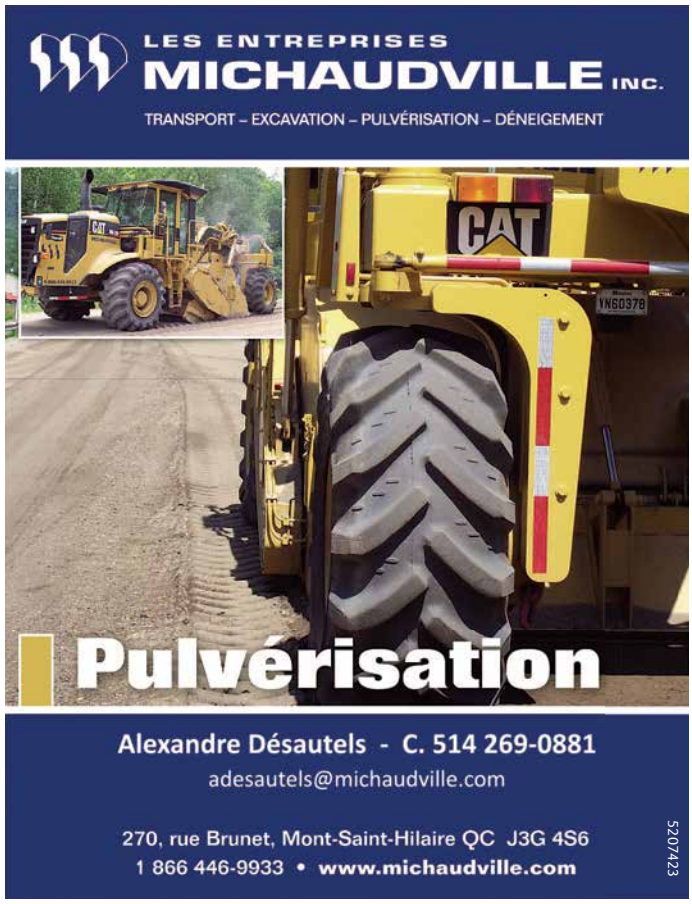

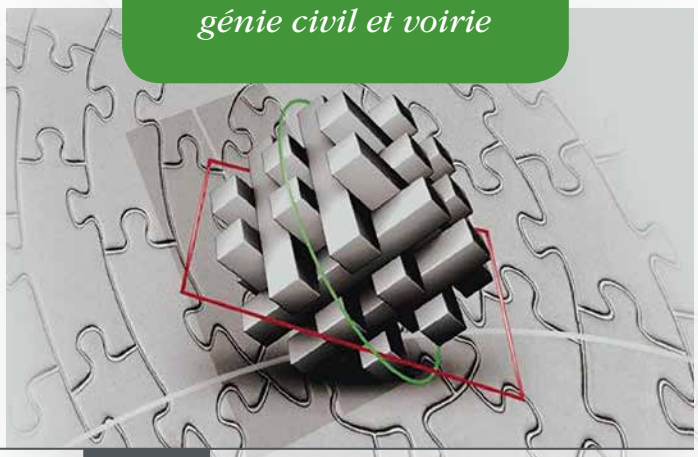

Repère Web www.magazineconstas.com/Relations-du-travail

3. LE RÔLE DE L'ACRGTQ EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Agir en amont en misant sur la prévention

Par Frédérick Masson

Dans l'industrie de la construction comme partout ailleurs, la santé et sécurité au travail est au centre des préoccupations. C'est la principale raison pour laquelle l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ) déploie tant d'efforts à revoir certaines façons de faire et à mettre en place de nouveaux outils visant à bonifier les règles entourant les pratiques sur les différents chantiers.

Agir en amont; voilà le principal défi de l'ACRGTQ, considérée comme la référence par les entrepreneurs et les donneurs d'ouvrage œuvrant dans le secteur du génie civil et la voirie. Toujours à l'écoute de ses membres, elle joue un rôle majeur en matière de relations du travail et de santé et sécurité sur les chantiers québécois en poursuivant ses efforts de formation et d'information auprès de ses membres, dans ce domaine d'une importance capitale pour l'industrie.

Au cœur de son plan d'action, l'ACRGTQ a inscrit en lettres majuscules le mot prévention. Un grand pas en ce sens a été franchi grâce à plusieurs centaines d'interventions significatives réalisées auprès des employeurs par l'entremise de visites à leurs bureaux et à leur chantier, par téléphone et par courrier électronique. Des gestes concrets qui ont permis de répondre à des besoins spécifiques de ces derniers en gestion de la prévention-inspection, de la cotisation et des dossiers de lésions professionnelles.

«Ces rendez-vous ont vu naître des dynamiques d'échanges très intéressantes, de mentionner Guy Duchesne, directeur général adjoint, secteur relations du travail, à l'ACRGTQ. Puisque nous recevons les différentes problématiques, nous sommes en mesure d'évaluer celles-ci et d'approcher les donneurs d'ouvrage. Cette proactivité est bénéfique pour tous et se traduit par des réductions marquées des incidents.»

Forte d'une équipe de conseillers et d'avocats professionnels chevronnés, l'ACRGTQ déploie également une grande part de ses énergies à informer les employeurs sur leurs droits et obligations ainsi que sur les récents développements jurisprudentiels en matière de santé et sécurité au travail. Le rapport annuel 2013 fait état d'environ 450 dossiers ouverts et de près de 300 dossiers litigieux ayant nécessité des interventions devant les tribunaux.

Très prisées, comment en font foi les forts taux de participation enregistrés jusqu'à maintenant, les différentes séances d'information mises sur pied par l'ACRGTQ, que l'on pense à celle portant sur la gestion de la diligence raisonnable ou à celle traitant de l'organisation de la circulation sur un chantier de construction, font aussi partie de la démarche préventive. «Le concept de diligence raisonnable est à la fois un moyen de défense par rapport à des constats d'infraction émis par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et un mode de gestion de la prévention pouvant mobiliser tout le personnel d'une entreprise», explique M. Duchesne.

Représentations en SST

Pour défendre et promouvoir les intérêts des employeurs du génie civil et les informer des changements les concernant, l'ACRGTQ joue un rôle de premier plan au sein de divers comités. À titre indicatif, mentionnons la participation au comité de révision du *Code de sécurité pour les travaux de construction* et à ses sous-comités qui touchent davantage le secteur génie civil et voirie. Organisation et contrôle de la circulation sur un chantier, travaux sur ou à proximité de l'eau, engins de terrassement utilisés à des fins de levage et plongée sous-marine ne sont que quelques-uns de ces sous-comités. Sans oublier la manutention et l'usage des explosifs.

«Dans un cas comme celui concernant la manutention et l'usage des explosifs, il a littéralement été nécessaire de dépoussiérer la réglementation puisqu'elle traitait d'aspects qui n'existent tout simplement plus, explique Luc Boily, conseiller, secteur relations du travail, à l'ACRGTQ. De nombreux intervenants issus de diverses spécialités ont mis la main à la pâte avec comme résultat qu'un nouveau règlement est sur le point de voir le jour.»

En termes de ressources, l'ACRGTQ a vu l'an dernier à la formation de candidats à la fonction d'agent de sécurité à 20 stagiaires issus de deux cohortes. En collaboration avec le Cégep Ahuntsic, la formation de 60 heures de cours à laquelle s'ajoute un stage de trois mois assurera notamment une bonification de la présence d'agents sur les chantiers.

Énergies, ressources, techniques et moyens. Quatre mots qui une fois unis, permettent à l'ACRGTQ de voir l'avenir avec optimisme. En misant une bonne partie de ses efforts sur la prévention, l'organisation estime que rien ne vaut une bonne connaissance de la meilleure marche à suivre. Une école de pensée qui, jumelée à l'innovation, apporte son lot d'effets positifs non seulement pour les travailleurs, mais aussi pour les entrepreneurs. Car s'il est un secteur où les coûts peuvent rapidement exploser, c'est bien celui touchant les accidents de travail. Comme le dit si bien l'adage, mieux vaut prévenir que guérir! •

STRONGCO

Buffalo Wire Works
Engineered Screening Media Since 1869

Partenaires en concassage et tamisage

Afin de vous fournir les meilleurs produits de l'industrie, Strongco est fier de compter Buffalo Wire Works parmi nos MARQUES FORTES

Tamis Clean PFX™

Tamis autonettoyants avec bandes de polyuréthane et fils indépendants

Gatorwire™

Fil de qualité supérieure à haute résistance à l'impact et à l'abrasion

HT Series

Fil profilé unique qui offre la meilleure durabilité et résistance à l'usure, tout en augmentant votre production

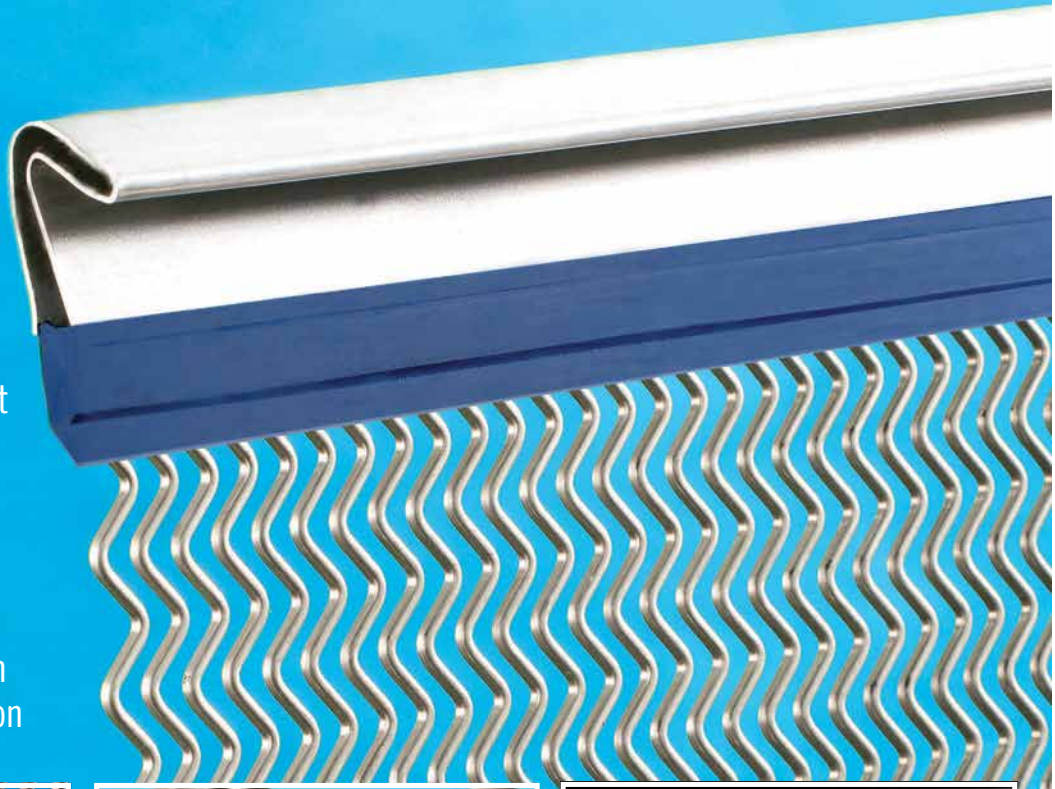

Augmentez votre productivité et profitabilité avec les produits Buffalo Wire Works

Baie-Comeau
866-966-3091

Boucherville
877-674-8380

Chicoutimi
800-323-1724

Laval
800-363-6789

St-Augustin-de-Desmaures
800-463-2662

Trois-Rivières
855-840-0828

Val-d'Or
800-561-4192

STRONGCO
www.strongco.com

5400707

4. L'ACRGTQ RÉCOMPENSE LES EFFORTS DES ENTREPRENEURS

Pomerleau récipiendaire du Prix gestion santé-sécurité du travail 2014

Par Frédérick Masson

Pour une quatrième année consécutive, l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ) a profité de son congrès annuel en janvier dernier pour reconnaître les efforts des entrepreneurs en matière de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles sur les chantiers de construction de génie civil et voirie.

Repère Web www.magazineconstas.com/Relations-du-travail

Paul Héroux, directeur général de l'ASP-Construction; Pierre Pomerleau, président-directeur général de Pomerleau inc.; Richard Larochelle, du Cabinet d'assurance Banque Nationale (partenaire); et Me Gisèle Bourque, directrice générale de l'ACRGTQ, lors de la remise du Prix gestion santé-sécurité du travail à l'entreprise Pomerleau inc.

Plusieurs critères étaient pris en compte lors de l'évaluation des candidatures, soit les mesures de sécurité mises en place pour éliminer ou contrôler le danger; les moyens pris pour obtenir l'adhésion de la direction, de la supervision et des travailleurs; la conformité à la réglementation applicable; les séances d'information ou de formation en prévention dispensées au personnel de l'entreprise au cours de l'année 2013; l'absence de constat d'infraction émis selon l'article 237 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* au cours de l'année 2013; et la cotisation en règle à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) pour l'année 2013. De plus, les gagnants des années antérieures sont exclus pour une période de deux ans.

Depuis maintenant trois ans, l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction (ASP-Construction) répond favorablement à l'invitation de l'ACRGTQ et siège avec cette dernière sur le jury.

Maître d'œuvre du projet d'agrandissement du port de Sept-Îles, Pomerleau inc., fondée en 1964 et au nombre des chefs de file de l'industrie de la construction québécoise depuis maintenant un demi-siècle, a mis la main sur le Prix gestion santé-sécurité du travail 2014. L'entreprise n'a pas manqué de s'attirer les éloges du directeur général de l'ASP-Construction, Paul Héroux, qui a profité de la remise pour souligner que «la planification sécuritaire des travaux, dès la conception du projet, a permis à l'entreprise de mettre en place des mesures efficaces visant à contrer les chutes afin d'assurer un environnement de travail sûr pour la main- d'œuvre œuvrant sur le chantier». Ce dernier accompagnait la directrice générale de l'ACRGTQ, Me Gisèle Bourque, au moment de l'attribution de la distinction lors du récent congrès de l'ACRGTQ.

Le programme de santé et de sécurité de Pomerleau inc. et les résultats liés à son application font en sorte que ce programme est grandement reconnu par la Commission de la santé et de la sécurité du travail. Il renferme des procédures pour assurer l'exécution sécuritaire des contrats de la firme et s'assurer de la sécurité de ses travailleurs. À cela se greffe un plan d'action personnalisé que Pomerleau établit selon les exigences de ses clients et la nature des projets.

Pomerleau succède ainsi à Cegerco (2013), Lanauco (2012) et Construction Demathieu & Bard (CDB) inc. (2011), lauréats des années précédentes dont les actions contribuent à faire des chantiers des milieux sécuritaires. La prochaine période de mise en candidature sera annoncée sur le site Internet de l'ACRGTQ au www.acrgtq.qc.ca.

5. UNE JOURNÉE DANS LA VIE D'UN AGENT DE PRÉVENTION

Penser sécurité chaque jour!

Repère Web www.magazineconstas.com/Relations-du-travail

Par Stéphan Rosa

Agent de prévention chez Pomerleau Inc. depuis près de 5 années, Richard Labelle est responsable de la santé et de la sécurité du travail (SST) sur le chantier du projet A20 / A30 à Montréal. Son quotidien est un rappel constant de la rigueur et du travail d'équipe afin de s'assurer de la sécurité de tous.

«Au Québec, légalement tout chantier de plus de 8 millions de dollars exige un agent de prévention. Viennent ensuite d'autres critères», explique Richard Labelle. «Mais ce sont surtout et essentiellement le nombre de travailleurs qui définira le nombre d'agents de prévention présents sur le chantier. On prévoit un agent pour un chantier de 250 à 299 travailleurs; deux pour les chantiers de 300 à 599 ouvriers; ceux de 600 à 1199 travailleurs impliquent trois agents; quatre agents encadrent une équipe de 1200 à 2399 personnes; et cinq agents de prévention interviennent sur les chantiers de 2400 travailleurs et plus.»

«Un agent de prévention est présent sur un chantier pendant toute la durée des travaux, même s'il faut parfois couvrir plusieurs sites de travail sur un même chantier sur quelques kilomètres, comme c'est le cas pour les travaux du viaduc sur l'autoroute A20 et sa connexion avec l'A30 à Boucherville à l'entrée de Sainte-Julie…», précise cet ancien arpenteur formé sur les chantiers de la baie James!

«Notre travail consiste à faire respecter les règles de sécurité autant pour les travailleurs que pour le public et la protection des passants tout en collaborant avec plusieurs intervenants. Il y a d'ailleurs un représentant du ministère des Transports pour gérer les déviations, les voies publiques, etc. Par exemple, lors d'une livraison de pieux sur camion, plutôt que de bloquer la circulation, nous avons procédé à ce qu'on appelle des manœuvres de retenue. Lors de ces manœuvres temporaires, nous ralentissons la circulation en utilisant par exemple des camions-escortes pour éviter de fermer des voies et ainsi réaliser nos travaux en toute sécurité.»

«Nous faisons une pause SST chaque semaine en présence des travailleurs», affirme Richard Labelle, agent de prévention. (Photo : Courtoisie Pomerleau)

Un agent de prévention vérifie l'équipement des travailleurs chaque matin. (Photo : Courtoisie Pomerleau)

Sécurisé de la tête aux pieds, voire plus…

«L'agent de prévention suit le même horaire que les travailleurs. Notre journée commence vers 6 h 30 ou 7 h dépendamment du chantier et peut s'étendre sur une dizaine d'heures», poursuit-il. «En effet, s'il y a une entente entre les travailleurs, les employeurs et les syndicats, beaucoup préfèrent répartir le travail sur quatre journées de dix heures et une journée de cinq heures afin de finir plus tôt le vendredi. En général, la journée se décompose ainsi, avec une pause pour les travailleurs d'une quinzaine de minutes au milieu de la matinée vers 9 h 30, puis d'une demi-heure le temps du lunch entre 12h et 12h30 et une autre en milieu d'après-midi.»

«Chaque matin, en arrivant au chantier, je discute avec le surintendant général afin de connaitre son plan de travail de la journée.

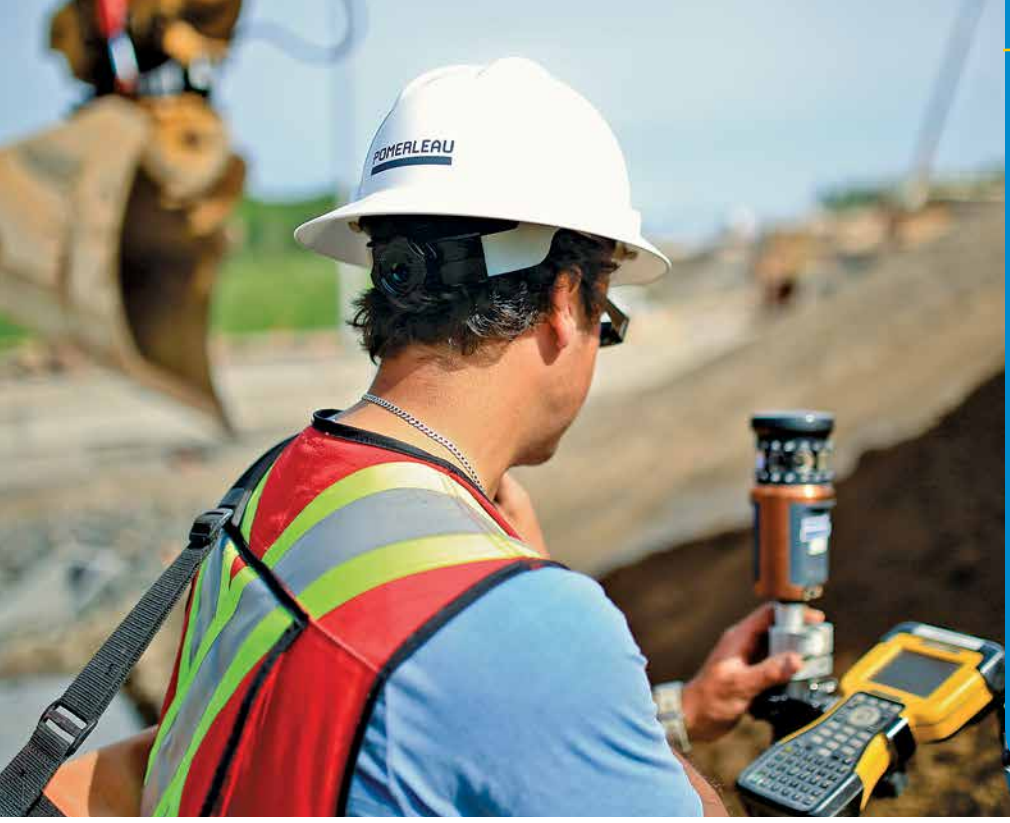

Le niveau de bruit des travaux est contrôlé et les travailleurs doivent porter des protections auditives. (Photo : Courtoisie Pomerleau)

«On prévoit un agent pour un chantier de 250 à 299 travailleurs; deux pour les chantiers de 300 à 599 ouvriers; ceux de 600 à 1199 travailleurs impliquent trois agents; quatre agents encadrent une équipe de 1200 à 2399 personnes; et cinq agents de prévention interviennent sur les chantiers de 2400 travailleurs et plus.»

Ensuite, je procède à l'accueil des nouveaux travailleurs au chantier en vérifiant, entre autres, leurs cartes de compétence. Je leur transmets les informations concernant le fonctionnement du chantier en termes de santé et de sécurité et touts les renseignement concernant l'accès au chantier. C'est une séance de formation très importante que tous doivent suivre avant de débuter sur le chantier. Par la suite, je commence ma tournée de chantier en fonction des activités de la journée. Lors de ces tournées, je vérifie l'équipement des travailleurs : lunettes de protection, casques, bottes, tenue vestimentaire adéquate. Je fais également un travail d'éducation et de communication dans le but de sensibiliser tous les intervenants aux différents risques présents dans le but de les aider à les éliminer ou à les réduire par la mise en place de mesures préventives. Pour tous les travaux, je m'assure que le superviseur en charge de l'équipe et les travailleurs comprennent le travail à effectuer et les mesures préventives associés à la tâche. C'est une grosse partie de mon travail.»

«Je vérifie également le niveau de bruit des travaux et que les travailleurs disposent de protections auditives. Et je veille à ce qu'ils aient bien enregistré les consignes liées à la santé et la sécurité selon les exigences du programme de prévention de Pomerleau. Dans ce sens, chaque sous-traitant doit par ailleurs me faire parvenir son programme de prévention afin qu'il s'articule avec celui de notre entreprise. Et nous demandons à nos sous-traitants qu'ils s'engagent à respecter notre système de gestion de la santé et sécurité.»

Un agent de prévention à le pouvoir d'interrompre des travaux en cours en cas de non- respect des consignes de sécurité. (Photo : Courtoisie Pomerleau)

Concertation, coordination et droit de parole

«Chaque semaine, on présente les travaux à venir afin de dresser un plan d'action des implications en termes de travaux à risques élevés, manutention, fixations, transport des matériaux sur le chantier, etc.; toutes les deux semaines, un comité SST se réunit pour dresser un bilan et aborder certains points tout en donnant le droit de parole à tous y compris les travailleurs. De plus, nous faisons une pause SST au début de chaque semaine en présence des travailleurs», affirme l'agent de prévention. «Le droit de parole y est encouragé car toutes les suggestions sont les bienvenues sur la façon d'exécuter la suite des séquences de travaux. Nous demandons la même chose à nos sous-traitants dont ils doivent nous remettre le rapport. Et au début d'une nouvelle étape présentant des risques particuliers, nous faisons une AST, une analyse sécuritaire de tâche, avec tous les intervenants, afin de faire les ajustements nécessaires.»

Un agent de prévention est présent sur un chantier pendant toute la durée des travaux. (Photos : Courtoisie Pomerleau)

RECONNAÎTRE L'IMPLICATION DE TOUS SANTÉ/SÉCURITÉ, UNE CULTURE D'ENTREPRISE

«Comme le dit le slogan de notre campagne interne: «Ma sécurité bâtit des vies!». Nous voulons protéger notre monde, nos gens qui sont aussi des pères et des mères de famille», argumente Jean-Marc Simard, directeur santé sécurité et relations de travail (SST-RT) chez Pomerleau, en présentant le nouveau programme de reconnaissance des employés que l'entreprise met en place depuis le mois de mai de cette année.

«Ce programme existe déjà, mais nous avons choisi de le bonifier dès ce printemps», raconte Jean-Marc Simard «Trop souvent, la santé et la sécurité au travail, on en parle quand ça ne se passe pas bien. Par cette démarche, nous voulons mobiliser nos employés à les reconnaître comme des valeurs de l'entreprise. C'est Pierre Pomerleau, président de notre entreprise, qui a lancé le défi de devenir les meilleurs, et ce, aussi bien en termes de travaux et de projets d'envergure que de santé et de sécurité au travail. Selon lui, nous devons devenir des modèles pour nos employés, mais également pour nos sous-traitants. Il s'agit de favoriser un nouvel état d'esprit au sein de notre entreprise et d'y bâtir une culture forte en santé et sécurité au travail.»

«Bien sûr, nous souhaitons que nos sous-traitants embarquent avec nous», poursuit le directeur SST-RT. «En tant que partenaires, ils font partie du succès de Pomerleau, un succès que nous voulons partager avec eux. Avec ce nouveau programme de reconnaissance, il s'agit de récompenser nos leaders parmi les travailleurs».

Le nouveau programme de reconnaissance se décompose en cinq volets:

1 – Innovation ou bon coup: il était attribué une fois par an auparavant. Il le sera désormais trois fois par année et mettra sous les projecteurs un employé ou une entreprise qui innove en améliorant ses méthodes de travail en santé et sécurité pour diminuer le niveau de risque. Seront ainsi honorés aussi bien les travailleurs que ceux qui auront proposé leur candidature. Une fois par an, un grand gagnant de l'année sera choisi parmi ces lauréats.

2 – Leader par l'exemple: créé l'an passé, ce prix sera attribué à un employé qui, par son comportement et son attitude de leader est un modèle pour ses collègues en matière de santé sécurité en tout temps sur le chantier.

3 – Chantiers par excellence: trois fois par an, il s'agira de sélectionner un chantier par région se démarquant par ses statistiques positives en santé/sécurité, et la mobilisation de tous les employés de ce chantier afin que Pomerleau soit reconnue comme un leader en santé sécurité.

4 – Leader par excellence: Remis annuellement, ce prix honorera ceux et celles qui par leurs pratiques, leur travail d'équipe et leurs comportements exemplaires, axés sur le respect et la communication, contribuent à l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail.

5 – L'histoire Safestart: Remis trois fois par année à un de nos employés qui a soumis la meilleure histoire Safestart. Cette récompense vise à appliquer et rappeler les principes appris lors la formation donnée à tout notre personnel d'encadrement (gérance, surintendance et prévention) et favoriser une adhésion des principes dans la vie de tous nos employés qu'ils soient au travail ou à la maison.

Selon les trophées attribués par cette activité de mobilisation institutionnelle, les lauréats recevront des sommes d'argent, des plaques honorifiques, des articles promotionnels, et/ou des mentions distinctives et des hommages rendus dans les journaux internes de l'entreprise.

Un programme SST applique nombre de lois et de règlements.
(Photos : Courtoisie Pomerleau)

«Je me fais un devoir d'être présent aux étapes critiques pour veiller à ce qu'elles se déroulent selon les règles les plus sécuritaires. J'ai par ailleurs le pouvoir d'intervenir pour interrompre l'action en cours en cas de non-respect de ces consignes. Chez Pomerleau, nous avons une politique de tolérance zéro en ce qui concerne certaines mesures de prévention liées, par exemple, aux risques de chute.». Ces consignes de type «tolérance zéro» concernent également les travaux liés aux fils électriques, aux poussières de silice, et aux excavations et tranchées.»

Répétitif, mais plus que nécessaire

«Même si le rappel fréquent des notions de sécurité semble répétitif, cela n'a rien de fastidieux et c'est une nécessité bien comprise des travailleurs. Chez Pomerleau, notre programme de santé et de sécurité au travail applique nombre de lois et de règlements comme, entre autres, le *Code de sécurité pour les travaux de construction,* le *Code de sécurité du travail, le Règlement des normes minimales de premiers secours et de premiers soins*, le *Règlement sur l'information concernant les produits contrôlés (produits chimiques)*, la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, et la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.*» Mon travail est de protéger la sécurité de tous en les éduquant tout en faisant preuve de rigueur. Chaque personne pour moi est importante et un accident est un accident de trop. Même si mon impact peut sembler parfois difficile à mesurer lorsqu'aucun accident ne survient, je demeure motivé car je sais qu'une bonne journée est une journée sans accident. J'aime dire que je suis un agent de changement et c'est un travail qui me passionne». •

POUR VOUS AIDER À RÉUSSIR
VOTRE STRATÉGIE DE RELÈVE

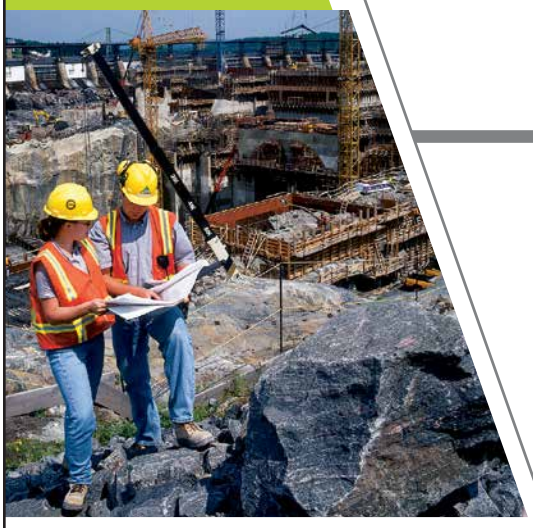

Cette année, embauchez un stagiaire de l'ÉTS
Une idée de génie!

Nos stagiaires en génie de la construction sont disponibles pour vous aider à réaliser vos projets dès maintenant pour des stages d'une durée de 4 à 8 mois.

Faites comme les 325 entreprises satisfaites qui ont embauché 880 stagiaires en génie de la construction au cours de la dernière année.

Contactez-nous dès maintenant afin de planifier l'embauche de votre stagiaire.

PRÈS DE 1000 ÉTUDIANTS EN GÉNIE DE LA CONSTRUCTION SERONT DISPONIBLES POUR UN STAGE EN 2014

VOUS RECHERCHEZ :

UN STAGIAIRE EN GÉNIE :
Service de l'enseignement coopératif
stages@etsmtl.ca
http://stages.etsmtl.ca/pr

UN DIPLÔMÉ EN GÉNIE :
placement@etsmtl.ca
http://www.etsmtl.ca/placement

ÉTS
Le génie pour l'industrie
École de technologie supérieure

L'ÉTS est une constituante du réseau de l'Université du Québec

5269897

Découvrez la pelle hydraulique 336E Hybride !

Réduction de la consommation de carburant jusqu'à 25%.

La conception de la 336E LH s'appuie sur 3 éléments technologiques :

- **Réutilisation de l'énergie** grâce au système hybride hydraulique qui capte l'énergie de freinage de la tourelle dans des accumulateurs avant de la libérer pendant l'accélération;
- **Gestion de la puissance moteur** garantie par la pompe électronique programmable;
- **Valve du système de contrôle** qui gère intelligemment les restrictions et les flux pour des commandes tout en douceur.

Achetez
une **336E Hybride*** au prix d'une **336E standard.**
Hâtez-vous, les quantités sont limitées !

MAC 19-14 C

Hewitt, complice de votre succès.

1 866 444-9944 | hewitt.ca

Hewitt CAT

Service par Excellence

* Certaines conditions s'appliquent. L'offre se termine le 31 décembre 2014 ou lors de l'épuisement des stocks. Promotion valide à l'achat d'une 336E Hybride 2013. Elle ne peut être combinée à aucune autre offre ou promotion. Les frais de transport, de préparation, d'immatriculation et de taxes sont en sus. Cette offre est valable sur le territoire de Hewitt Équipement Limitée seulement. Sujet à changement sans préavis.

5351744

SCELLEZ L'AVENIR DE VOTRE MOTEUR

Découvrez en exclusivité nos nouveaux Réno Kits pour vos moteurs Cat

RÉNOkit

JUSQU'À 20% MOINS CHERS
que les pièces vendues individuellement.
Pas de frais de noyau (kits bronze et argent)

COMMANDE FACILE
un numéro de pièce, une boîte, un prix

LIVRAISON RAPIDE
kits sont disponibles, expédition rapide

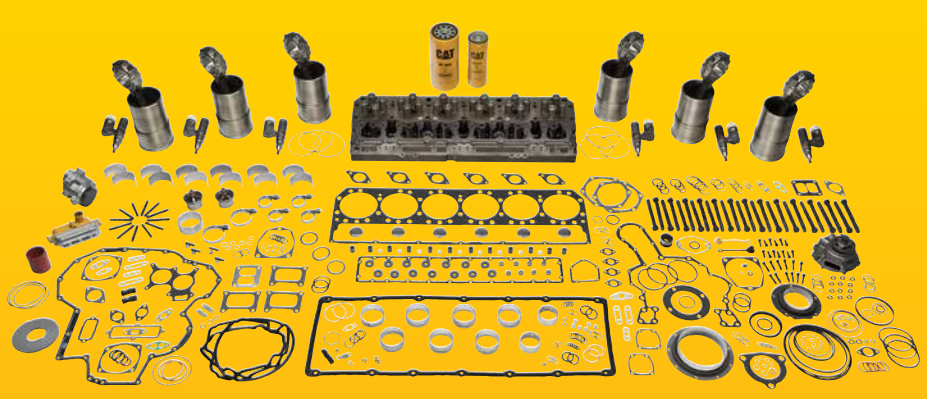

PS 31-13

Pour en savoir plus, contactez dès maintenant un de nos représentants Pièces et service

1 855 HEWITT8 | hewitt.ca

Disponible pour plusieurs machines équipées d'un moteur 3306, 3406, 3176 et C9

Hewitt CAT

Service par Excellence

5351776

6. LA SOUS-TRAITANCE AU REGARD DE LA CSST

Un risque financier à ne pas négliger

Repère Web www.magazineconstas/Relations-du-travail

Par Lionel Bernier, avocat *

La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) accorde à la Commission sur la santé et sécurité du travail (CSST) le pouvoir d'exiger d'un employeur qui retient les services d'un entrepreneur le paiement de la cotisation due par cet entrepreneur.

Cette disposition, simple en apparence, représente souvent un traquenard pour un employeur moins vigilant ou peu familier avec les rouages juridiques découlant d'une telle mesure.

La LATMP prévoit, bien sûr que l'employeur ayant payé le montant de cette cotisation due par son entrepreneur a droit d'être remboursé par ce dernier et peut retenir le montant dû sur les sommes qu'il lui doit.

Cependant, le problème se pose lorsque cet entrepreneur n'est plus solvable (liquidation, faillite, etc.) ou qu'il n'est plus en affaires. Le recours de l'employeur pour se faire rembourser est alors neutralisé. Le montant réclamé par la CSST devient alors exigible comme toute cotisation.

D'autre part, une autre menace plan e sur les donneurs d'ouvrage : en effet, la LATMP ne définit pas la notion «d'entrepreneur». Dans le passé, la CSST a toujours considéré que la responsabilité de l'employeur découlait du contrat d'entreprise entre lui et son entrepreneur de premier niveau. Or, récemment, la CSST semble vouloir modifier son approche et appliquer cette responsabilité non seulement dans le cadre de la relation contractuelle entre l'employeur et son entrepreneur de premier niveau mais aussi, en cascades, entre l'employeur, son entrepreneur ainsi que ses sous-traitants ou même les sous-traitants des sous-traitants. Elle voudrait donc réclamer de l'employeur les cotisations impayées de toutes les entreprises en sous-traitance sur ses lieux de travail, même s'il n'a pas de lien contractuel direct avec eux, au motif qu'elle contrecarrerait ainsi la fraude et la connivence possible entre les parties.

Des discussions sont en cours entre le Conseil du patronat (CPQ) et la CSST à ce sujet. Selon la thèse défendue par les représentants des employeurs, en adoptant une telle approche, la CSST outrepasserait le pouvoir accordé par le législateur en vertu de l'article 316 de la LATMP. Les donneurs d'ouvrage doivent donc être vigilants dans de telles situations et ne pas accepter d'emblée la position de la CSST.

Sur un autre plan, au cours des années, plusieurs employeurs ont été surpris de recevoir de la CSST des avis de cotisation pour des cotisations impayées par des entrepreneurs avec qui ils ne faisaient plus affaire depuis souvent plusieurs années. Les tribunaux ont eu à plusieurs reprises à se prononcer sur les arguments soutenus par les employeurs concernant les délais que la CSST avait mis à les informer et le manque de diligence raisonnable de l'organisme à leur égard. Les tribunaux ont tranché en faveur de la CSST en décrétant que la CSST n'était soumise à aucun délai pour faire une telle réclamation et qu'elle n'avait pas d'obligation de diligence raisonnable à l'égard de l'employeur en cette matière et ce, même si les employeurs n'avaient plus de recours contre les délinquants.

Comment les employeurs contractant avec des entrepreneurs ou des entrepreneurs contactant avec des sous-traitants peuvent-ils se prémunir contre de telles poursuites de la part de la CSST ?

La CSST a adopté certaines règles permettant à un employeur de se protéger contre de telles situations.

Tout d'abord, un employeur qui fait affaire avec un entrepreneur peut demander périodiquement à la CSST des informations sur la conformité ou non de son entrepreneur quant à la cotisation de ce dernier à la CSST. Cette mesure permettra alors à l'employeur, le cas échéant, de faire les retenues nécessaires sur les sommes dues à son entrepreneur. De son côté, l'entrepreneur fera de même à l'égard de ses sous-traitants et ainsi de suite en cascades.

Il faut retenir cependant que l'ultime protection de l'employeur ne lui sera accordée que s'il obtient de la CSST, à la fin du contrat avec son entrepreneur, une attestation officielle de conformité. À partir de cette attestation, il sera protégé contre l'application de l'article 316 de la LATMP et la CSST n'aura plus de recours contre lui.

La même règle s'applique à l'entrepreneur à l'égard de ses sous-traitants et à ces derniers en cascades.

En attendant une telle attestation, l'employeur peut, par prudence, retenir une somme équivalente à la cotisation qu'il pourrait être appelé à payer pour son entrepreneur.

Tous les contrats de sous-traitance devraient prévoir des mécanismes clairs et précis d'application de ces mesures. •

> Dans le passé, la CSST a toujours considéré que la responsabilité de l'employeur découlait du contrat d'entreprise entre lui et son entrepreneur de premier niveau. Or, récemment, la CSST semble vouloir modifier son approche.

* Lionel Bernier est avocat-conseil chez Stein Monast

7. LA LOI SUR LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (LSST)

La notion de maître d'œuvre

Repère Web www.magazineconstas/Relations-du-travail

*Par Jean-Sébastien Cloutier, avocat**

La Loi sur la santé et sécurité du travail (LSST) a pour objet « l'élimination à la source même du danger pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs ». Les employeurs ont beaucoup d'obligations en santé et sécurité du travail mais en sont le maître d'œuvre également. Il est donc important de bien saisir la notion de maître d'œuvre. Voici un court texte vous permettant de l'identifier et de comprendre les devoirs et les obligations qui lui sont imposés.

Ainsi, le maître d'œuvre est celui qui se charge globalement de l'exécution des travaux sur un seul chantier, agissant par lui-même ou par l'intermédiaire de sous-entrepreneurs. Il est celui qui a un contrôle réel et concret sur l'exécution de l'ensemble des travaux sur ce chantier. Puisque le maître d'œuvre est la personne responsable du respect des obligations légales en matière de santé et de sécurité au travail sur un chantier de construction, il est primordial de l'identifier convenablement.

Identification du maître d'œuvre

Les tribunaux ont élaboré plusieurs principes facilitant l'identification du maître d'œuvre, bien qu'elle repose avant tout sur les faits propres à chaque cas. En voici quelques-uns.

D'abord, l'identification doit se faire avant le début des travaux et celle-ci est faite à partir des documents contractuels. La qualification donnée aux intervenants, par les documents contractuels, n'est toutefois pas déterminante aux fins de l'identification du maître d'œuvre au sens de la LSST.

Le maître d'œuvre est soit le propriétaire, soit la personne qui a la responsabilité de l'exécution de l'ensemble des travaux. Par contre, il ne doit y avoir qu'un seul maître d'œuvre pour toute la durée du chantier. Ce rôle ne peut être partagé au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Le cas échéant, c'est le propriétaire qui deviendra maître d'œuvre.

La responsabilité de l'exécution de l'ensemble des travaux s'entend de la prise en charge, de façon concrète et réelle, de l'ensemble des tra-

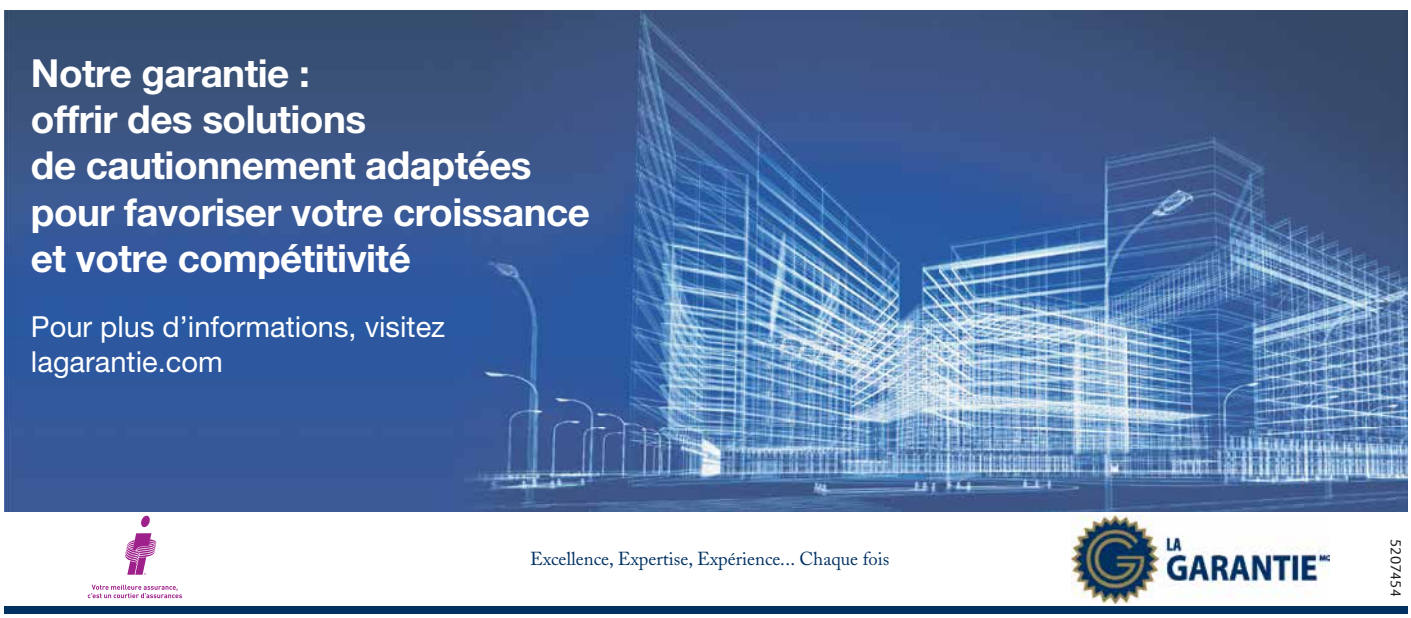

La notion de maître d'œuvre est définie à l'article 1 de la LSST : « Le propriétaire ou la personne qui, sur un chantier de construction, a la responsabilité de l'exécution de l'ensemble des travaux. »

vaux sur les lieux mêmes où ils s'effectuent, ce qui doit être distingué de l'approbation du contrôle ou de la surveillance des travaux à exécuter.

Faute de pouvoir identifier une seule personne qui a la responsabilité de l'exécution de l'ensemble des travaux, ce sera alors le propriétaire qui sera par défaut maître d'œuvre.

Obligations du maître d'œuvre

La LSST impose au maître d'œuvre plusieurs obligations, mais également le *Code de sécurité pour les travaux de construction* (CSTC) et la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP).

Dans un premier temps, l'article 196 de la LSST lui impose l'ensemble des obligations dévolues de façon générale à tout employeur, notamment celle de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs. Nous retrouvons cette même obligation au CSTC. Ce devoir existe à l'égard de tous les travailleurs œuvrant sur le chantier de construction, même ceux qui ne sont pas à l'emploi du maître d'œuvre.

Plus spécifiquement, le maître d'œuvre a l'obligation de transmettre à la CSST un avis d'ouverture ou de fermeture du chantier (art. 197 LSST et 2.4.1 CSTC). Le maître d'œuvre, lorsqu'il y a plus de dix travailleurs, doit élaborer un programme de prévention (art. 198 à 203 LSST). S'il y a moins de dix travailleurs, il doit quand même, selon l'article 195 de la LSST, prévoir le programme de prévention prévu à l'article 58. De plus, lorsqu'il est prévu qu'il y aura plus de 25 travailleurs sur le chantier, le maître d'œuvre doit former un comité de chantier (art. 2.5.1. et ss. CSTC). Il doit respecter les obligations visées à l'article 2.4.4 du CSTC et les autres obligations de sécurité du CSTC.

Finalement, il doit aussi donner les premiers secours à un travailleur victime d'une lésion professionnelle et maintenir, à ses frais, un service de premiers secours et un service de premiers soins (art. 190 et 191 LATMP).

Responsabilités pénale, financière et civile du maître d'œuvre

Responsabilité pénale. — La violation de l'une ou l'autre des dispositions de la LSST ou de l'un de ses règlements peut entraîner la responsabilité pénale du maître d'œuvre.

L'article 236 de la LSST vise une contravention aux dispositions de la LSST ou de ses règlements. Quant à l'article 237, celui-ci énonce que quiconque, dont le maître d'œuvre, pourra être tenu responsable s'il compromet directement et sérieusement la santé, la sécurité ou l'intégrité physique d'un travailleur. Il y a lieu de souligner qu'en regard de ces infractions, le maître d'œuvre dispose de la défense de diligence raisonnable.

Responsabilité financière. — En vertu de l'article 316 de la LATMP, le maître d'œuvre peut être tenu au paiement des cotisations dues à la CSST par les entrepreneurs.

Responsabilité civile. —Dans la mesure où le maître d'œuvre a commis une faute au sens du *Code civil du Québec* dans le cadre d'une lésion professionnelle impliquant un travailleur qui n'est pas à son emploi, il pourra être poursuivi par le travailleur pour compenser la perte excédant les prestations reçues de la CSST.

Conclusion

Il est donc primordial de bien identifier celui qui assumera le rôle du maître d'œuvre et ce, plus tôt que tard afin d'éviter, notamment, de devoir assumer des coûts qui n'étaient pas prévus au début des travaux. •

* Jean-Sébastien Cloutier est avocat chez Norton Rose Fulbright Canada

PROJET LA ROMAINE

Le point, cinq ans plus tard

Repère Web www.magazineconstas.com/Energie-et-ressources

Par Annie Saint-Pierre

Il y a cinq ans, Hydro-Québec obtenait l'autorisation de construire un complexe hydroélectrique d'une puissance totale de 1 550 mégawatts sur la rivière Romaine, au nord de la municipalité de Havre-Saint-Pierre, sur la Côte-Nord. Il s'agit d'un imposant projet exigeant un investissement de 6,5 milliards $ qui est aujourd'hui rendu à mi-chemin et qui évolue favorablement selon l'échéancier et les budgets prévus.

Le projet La Romaine se compose de quatre aménagements hydroélectriques dont la production énergétique moyenne annuelle s'élèvera à huit térawattheures. C'est du jamais vu depuis le déploiement des grands projets de la Baie-James, dans le Nord-du-Québec, qui ont permis à Hydro-Québec d'établir son savoir-faire dans l'aménagement d'ouvrages hydroélectriques.

Cette fois-ci, pour le complexe La Romaine, c'est l'accès au territoire et sa configuration qui constitue l'un des plus importants défis à relever. Ce sont donc 150 kilomètres de routes à construire, des campements pour loger les milliers d'employés qui travailleront sur ce projet ainsi que des composantes pour l'approvisionnement en eau et en infrastructures. La liste est longue mais après cinq ans, la direction est satisfaite du travail accomplie.

Le directeur du projet, M. Paul Desroches, admet que la tâche est colossale pour Hydro-Québec, bien que la société ait l'habitude de répondre à la demande. Il fait le point aujourd'hui pour le magazine ConstAs sur les travaux exécutés à ce jour ainsi que sur les prochaines étapes de réalisation du complexe.

Soulignant que la moitié du budget réservé au projet La Romaine, soit près de 3,2 milliards de dollars, est maintenant engagée, M. Desroches rappelle que Romaine-2 est le premier des quatre aménagements à être érigé. «Depuis la première pelletée de terre, on peut dire sans jeu de mots qu'on a fait beaucoup de chemin. La première a servi à débuter la route sur une longueur de 48 kilomètres depuis la jonction de la route 138 pour nous mener au site de Romaine-2. Nous avons également érigé un premier cam-

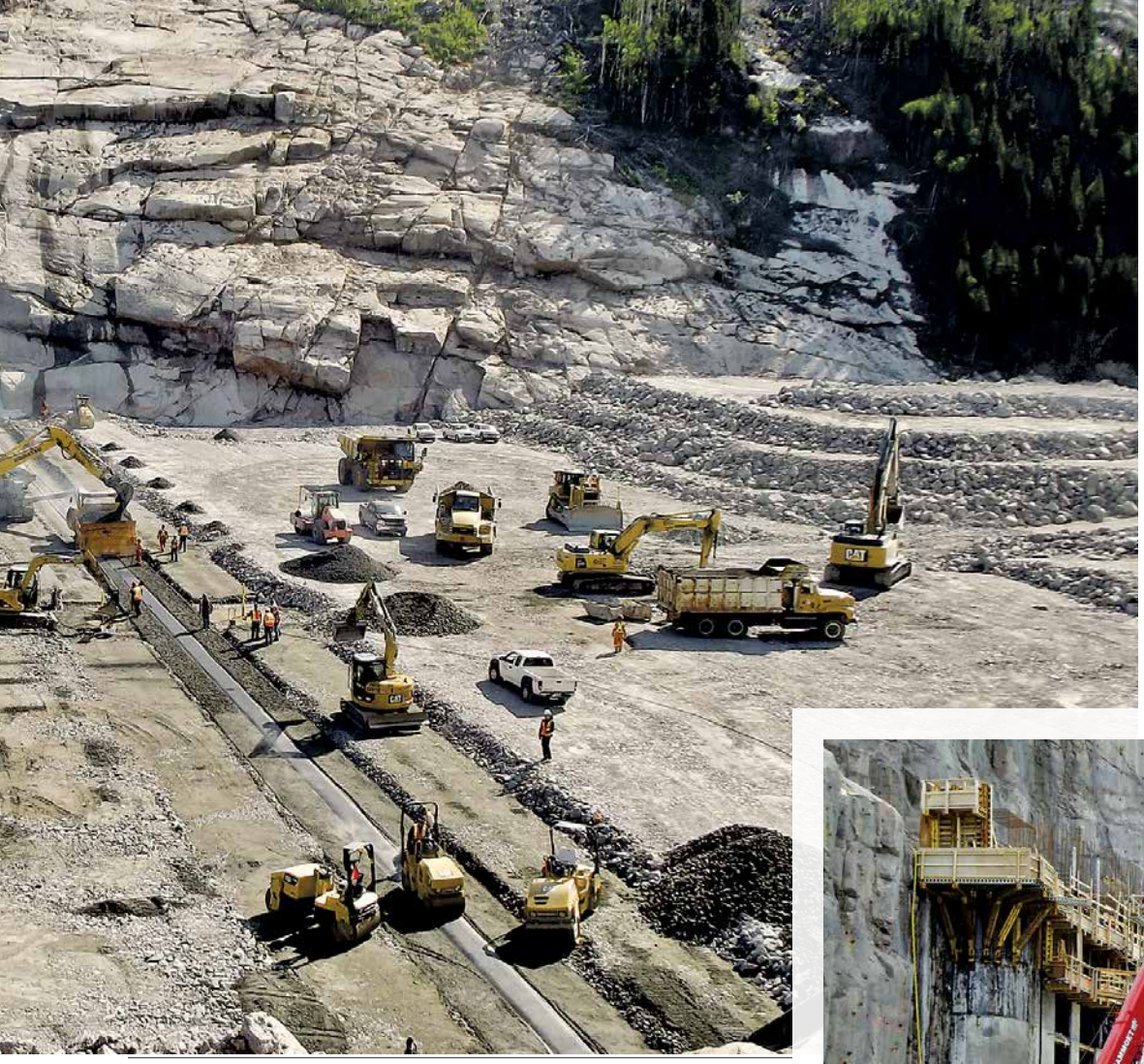

Les ouvrages de retenue sont faits avec un noyau de béton asphaltique plutôt qu'en moraine.

M. Paul Desroches, directeur du projet La Romaine

Le projet La Romaine génèrera des retombées de 3,5 milliards $ au Québec.

pement au kilomètre 1, d'une capacité de 370 lits afin de loger les travailleurs», rappelle M. Desroches.

Un second campement appelé des Murailles, d'une capacité de 2000 lits, a également été aménagé près du site de Romaine-2. Une fois les ouvriers bien installés, Hydro-Québec a pu procéder à la construction du barrage, des digues et de la centrale.

Une première mondiale à la Romaine 2

«Tous les ouvrages de retenue, en remblai, sont construits avec un noyau imperméable de béton asphaltique plutôt qu'avec le procédé conventionnel d'un noyau de moraine. C'est une première pour Hydro-Québec», dit-il. Comme la moraine est trop éloignée du site, Hydro-Québec a eu recours à cette innovation technologie utilisée ailleurs dans le monde et testée pour la première fois par Hydro-Québec lors d'un projet-pilote à Némiscau, à la Baie-James. Le barrage de Romaine-2 est d'une longueur de 496 mètres et d'une hauteur de 131 mètres.

Avec le barrage et les cinq digues en enrochement avec noyau en béton asphaltique, Romaine 2 est le plus grand aménagement de ce type au monde. De plus, avec ses 131 m de haut, le barrage principal et la digue F2 (80 m de hauteur), sont les plus hauts ouvrages à noyau asphaltique des Amériques.

Mise en eau du réservoir Romaine 2

Dès que la crue des eaux débutera sur la rivière Romaine, avec l'arrivée du beau temps, la galerie de dérivation sera fermée pour passer à l'étape déterminante de la mise en eau du réservoir Romaine 2. Il sera d'une superficie de 85 kilomètres carrés. Cet automne, les deux groupes turbines-alternateurs de cette centrale seront mis en service. Il s'agit de la plus importante centrale du complexe car elle apportera 640 mégawatts de production supplémentaire.

«On a ouvert un territoire qui était totalement vierge pour construire ces ouvrages et ce fut un défi de logistique. Le site était réellement accidenté et nous nous y sommes adaptés pour la construction », souligne M. Desroches.

Des relations avec le milieu au quotidien

Au-delà des travaux, un des principaux défis consiste à préserver l'adhésion de la population régionale au projet. «En tenant compte des contraintes imposées par les diverses normes et obligations

en vigueur, nous faisons le maximum pour assurer un équilibre entre les retombées économiques régionales et la rentabilité du projet », dit M. Desroches en parlant de la réussite de l'aménagement de cette première étape parmi les quatre ouvrages du projet La Romaine.

La direction d'Hydro-Québec a engagé et maintient, au quotidien, un dialogue avec différents acteurs du milieu selon les domaines d'interventions, et ce, depuis l'avant-projet. Des tables de travail, des tournées d'information et des ressources humaines sont en place pour assurer l'amélioration en continu selon les demandes du milieu.

L'aménagement des routes d'accès aux ouvrages constitue une étape cruciale dans le développement du complexe.

Entente de partenariat

Dès le début du projet, la société a conclu diverses ententes convenues avec le milieu y ont permis des investissements de plusieurs millions de dollars. L'objectif est de permettre à la région de se structurer et de bénéficier à long terme de la réalisation du projet. L'entente prévoit des fonds afin de favoriser le développement économique, culturel et social, et permettre la mise en place d'entreprises et de programmes de formation adaptés.

Dans le cadre de l'entente avec les Minganois, dès la mise en service de Romaine-2 prévue en 2014, Hydro-Québec versera 2,5 millions $ annuellement sur une période de 50 ans. À la mise en service de la Romaine-4 prévue en 2020, c'est 3,7 millions $ additionnels qui seront versés annuellement sur une période de 50 ans. Ces montants seront indexés annuellement. À titre d'exemple, la MRC de Minganie a reçu 33,8 millions $ depuis la signature de l'entente.

Des nouveautés significatives en construction

Au chapitre des nouveautés sur le site de Romaine-2, Hydro-Québec a eu recours aux structures d'acier plutôt qu'en béton et à la préfabrication pour plusieurs composantes de centrale. «Les structures sont allégées pour la centrale et nous avons utilisé des panneaux de béton préfabriqués plutôt que de les couler sur place. Cela nous a permis de réduire notre échéancier pour fermer la centrale et ainsi permettre au turbinier d'entreprendre plus rapidement ses travaux d'installation», raconte M. Desroches.

Place à Romaine-1

Parallèlement aux travaux préparatoires de cette mise en service, la société d'État a déjà amorcé l'aménagement du second aménagement, celui de Romaine-1. Les excavations sont complétées et le bétonnage de la centrale progresse bien. La puissance de Romaine-1 sera de 270 mégawatts. «Nous avons entrepris le bétonnage des parois de l'évacuateur de crue. En février dernier, nous avons complété la dérivation de la rivière et les travaux se sont ensuite déplacés vers le nettoyage des assises du barrage pour procéder à sa construction – barrage long de 830 mètres et d'une hauteur de 37,5 mètres - ainsi qu'à la mise en place de la digue. Cette étape va se poursuivre cette année ainsi que l'an prochain», mentionne le directeur du projet de construction. La mise en service de la centrale Romaine-1, avec ses deux turbines, est toujours prévue en à l'hiver 2015-2016.

Romaine-3 Un site au relief époustouflant

En ce qui concerne le déploiement de Romaine-3, Hydro-Québec poursuit présentement l'aménagement de la route d'accès jusqu'au kilomètre 144. La splendeur du site y amène également ses défis avec un relief très escarpé. Le campement Mista, situé à environ 134 km de Havre–Saint–Pierre, peut accueillir actuellement plus de 1 323 travailleurs.

La dérivation provisoire est également en construction pour Romaine-3 et Hydro-Québec prévoit la terminer au cours du printemps afin d'entreprendre les assises du barrage. Ce dernier sera d'une longueur de 408 mètres et d'une hauteur de 95 mètres. En mai, Hydro-Québec procédera à l'octroi du contrat pour l'excavation de la galerie d'amenée longue de 1,7 kilomètre et comportant une cheminée d'équilibre. L'excavation de la centrale est avancée à 55% en mai et sera terminée cette année. La puissance de la centrale de Romaine-3 est de 395 mégawatts et sa mise en service est prévue en 2017.

Enfin, suivront les travaux du dernier ouvrage du complexe, soit Romaine-4. Cette installation devrait être complétée en 2020 et ainsi mettre un terme à ce projet majeur pour le Québec et la Côte-Nord.

Les retombées

Selon la direction d'Hydro-Québec, le projet de la Romaine générera des retombées économiques substantielles, soit de l'ordre de 3,5 milliards de dollars pour l'ensemble du Québec, dont 1,3 milliard uniquement pour la Côte-Nord.

Entre 2009 et 2020, ce projet créera en moyenne 975 emplois à chacune des années de réalisation du projet. À ce jour les statistiques démontrent des retombées économiques importantes pour la région. Depuis le début du projet, plus de 2,6 milliards de dollars en contrats ont été attribués, dont 593 millions $ à des entreprises de la région. En 2013, le chantier a connu une pointe d'effectifs de 2 112 personnes. C'est la deuxième des quatre années consécutives de pointe d'effectifs que connaîtra ce projet d'une durée de dix ans. La Côte-Nord tire bien son épingle du jeu puisque depuis 2009, une proportion de 49% des travailleurs proviennent de cette région. •

Texel
GÉOSYNTHÉTIQUES

lingettes · industriel · médical · matériaux enduits
protection contre le feu • filtration de l'air • filtration de liquide • bio filtration • drainage
protection • gestion de l'eau • contrôle racinaire • plates-bandes • soins personnels
vêtements sports techniques • pansements • feutre haute densité • appareils ménagers
géosynthétiques · filtration · médical
filtration de l'air • filtration des liquides • bio filtration • drainage • protection • gestion de l'eau
contrôle racinaire • plates-bandes • soins personnels • vêtements sports techniques • pansements
feutre haute densité • appareils ménagers • cipp • terrasse • drainage • institutionnel • automobile
médical · filtration · horticulture · géosynthétiques

Quand c'est jaune, c'est du Texel.

J'ai l'esprit tranquille.

Produits

- La plus large gamme de géosynthétiques
- Les produits les plus spécifiés aux plans et devis
- Nouveaux géotextiles de 5,25 mètres de large
- Produits sur mesure selon vos besoins

Disponibilité

- Produits accessibles très rapidement
- Réseau de distribution partout en province
- Le plus grand inventaire au Québec
- Capacité de production inégalée

Savoir-faire

- Fabriqués et conçus au Québec depuis 45 ans
- Service à la clientèle exemplaire
- Expertise technique reconnue
- Développement de plusieurs produits géotextiles

5346107

Texel
MATÉRIAUX TECHNIQUES INNOVATEURS

1300, 2e Rue, Parc Industriel
Sainte-Marie-de-Beauce (Québec)
G6E 1G8 CANADA
Tél. : 418 658-0200

1 800 463-0088
www.texel.ca

LES TECHNOLOGIES MOBILES SELON LE CEFFRIO

Incontournables dans l'industrie

Repère Web www.magazineconstas.com/Equipements

Par Magalie Hurtubise

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont intégrées au sein de toutes sortes de milieux de nos jours. Si ces méthodes sont déjà répandues dans les entreprises américaines de construction, les compagnies québécoises ont quant à elles encore du chemin à parcourir dans le domaine. Le Centre facilitant la recherche et l'innovation dans les organisations (CEFRIO) publiait en mars dernier le rapport «Construction 2.0 - L'efficacité par le numérique», une étude sur l'emploi des nouvelles technologies dans les entreprises québécoises. Portrait d'ensemble avec Sébastien Frenette, étudiant à la maîtrise et chercheur pour le Groupe de recherche en intégration et développement durable en environnement bâti (GRIDD).

Qu'il s'agisse de tablettes électroniques ou de téléphones intelligents, les technologies mobiles sont de plus en plus omniprésentes dans le monde de la construction. L'étude présentée par le CEFRIO dresse un portrait général de la situation et offre quelques constats intéressants.

L'étude démontre notamment que les sources principales de motivation des entreprises d'intégrer ces technologies sont l'efficacité du travail, l'intégration de nouvelles méthodes et l'efficacité du travail administratif. Les entreprises interrogées affirment également que les principaux bénéfices de ces technologies sont l'accès à la communication, une meilleure communication et la productivité du personnel. L'enquête menée à l'échelle provinciale permet aussi de découvrir que près de 90 % des répondants croient que l'impact de l'utilisation des technologies mobiles sur le travail est positif.

Des outils pour améliorer l'efficacité

Les technologies mobiles existent d'abord et avant tout pour faire face à un problème de fragmentation dans l'industrie de la construction. Le processus de transfert de l'information alourdit considérablement le cheminement des travaux. Par exemple, les notes manuscrites ou les multiples copies de plans engendrent une perte d'information et de productivité reliée au partage de l'information. Ces nouvelles technologies créent des ponts de communication pour standardiser les méthodes entre les équipes temporaires qui sont aux prises avec des délais serrés. Puisque les gestionnaires sont dépendants des travailleurs en chantier et vice-versa, l'objectif est de rallier tous ceux qui participent à un projet pour créer un environnement de travail intégré, autrement dit, de la synergie.

Pour ce faire, il existe plusieurs outils, telle la méthode du *cloud computing*, qui sert à centraliser l'information dans un serveur commun. Des applications mobiles américaines, comme *Bluebeam Revu* ou *PlanGrid*, ont été lancées pour permettre une meilleure gestion des projets, mais *Smart-Use*, développée au Québec et disponible en français et en anglais, se démarque également. Toutes ces applications ouvrent la porte à de nouvelles possibilités.

Le rapport *Construction 2.0 – L'efficacité par le numérique* indique que les trois applications favorisées au Québec sont *Adobe Reader*, *Adobe PDF* et *Dropbox*. «Ces applications permettent de consulter l'information, mais ne permettent pas de participer activement au processus de gestion de projet. L'idée est de décentraliser ce processus pour passer d'un usage passif à actif», indique Sébastien Frenette.

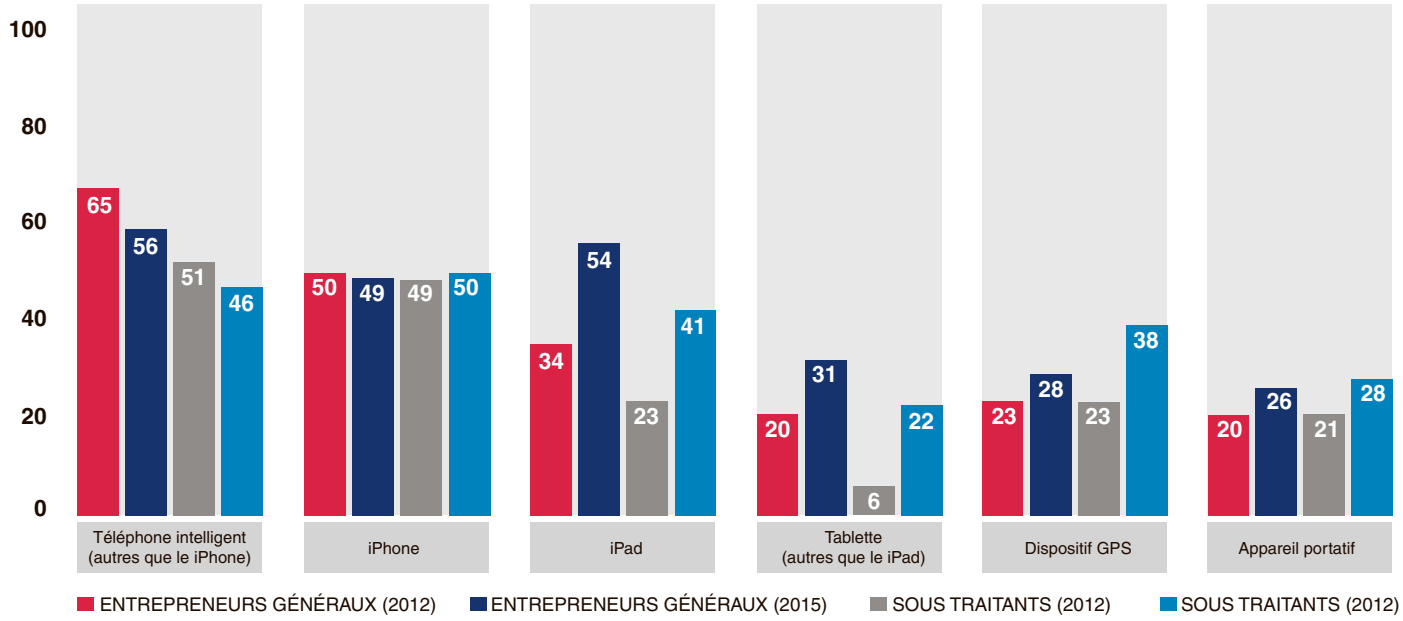

Pourcentage d'utilisation des technologies mobiles sur les chantiers américains (Bernstein et Russo, 2012).

Les obstacles dans la mise en œuvre

Le rapport révèle que beaucoup d'entreprises québécoises sont intéressées à utiliser ces technologies mobiles, mais que peu d'entre elles les alignent réellement avec leurs stratégies de gestion d'entreprise.

La bonne volonté est présente, mais plusieurs défis viennent complexifier la mise en place de ces technologies. Le rapport du CEFRIO fait état que l'obstacle principal est le manque de temps pour évaluer les applications. Les échéanciers serrés et la règle du plus bas soumissionnaire viennent reléguer les investissements dans l'innovation au second plan.

L'enquête pour le rapport « Construction 2.0 - L'efficacité par le numérique » a été menée à l'échelle provinciale et auprès de 14 entreprises innovantes. Photo : Courtoisie Laboratoire de recherche du GRIDD, ÉTS

Un autre facteur réside dans la résistance au changement. « Loin d'être un cas isolé, cette résistance représente une réalité qui perturbe considérablement l'intégration de nouveaux processus au sein des organisations », peut-on lire dans le rapport. Sébastien Frenette explique que ce ne sont pas nécessairement les travailleurs les plus expérimentés qui sont les plus réticents à l'implantation des technologies mobiles puisqu'ils sont conscients que ces technologies vont être omniprésentes dans l'avenir. Ils veulent transférer un savoir. Ce ne sont pas non plus les plus jeunes. « Les gens dans la tranche d'âge 20 à 35 ans sont nés dans la technologie. Je crois que les plus réticents sont ceux qui ont entre 35 et 50 ans. Ce sont des travailleurs qui font une bonne gestion et une bonne planification. Ils ne sentent pas vraiment le besoin de changer leur manière de faire », indique le chercheur.

Ce dernier ajoute que les entrepreneurs ne voient pas toujours concrètement les bénéfices associés à l'emploi des technologies mobiles. La décision d'utiliser ce genre de technologie engendre des coûts. « Les entrepreneurs veulent voir le retour sur l'investissement, des résultats tangibles, mais il est difficile d'en faire une évaluation précise », précise M. Frenette, ajoutant qu'il existe encore peu d'études sur les technologies mobiles au Québec en milieu de construction.

Les tablettes électroniques et les téléphones intelligents sont des outils assez fragiles, mais malgré les apparences, leur implantation dans les chantiers s'est bien déroulée. « Hydro-Québec a fait un essai en chantier en 2008 avec les tablettes de marque General Dynamics, conçues pour un usage militaire, mais le taux de retour de ces appareils était trop grand alors la société d'État s'est tournée vers les tablettes d'Apple et en quatre ans, il n'y a eu qu'un seul retour », raconte le chercheur. Bien que la compagnie Apple soit davantage préférée des Québécois, le système d'exploitation Android semble le favori des Américains selon les sondages les plus récents.

Les répondants de la recherche menée par le CEFRIO sont presque entièrement tous en accord pour affirmer que les technologies mobiles auront une haute ou une très haute importance au cours des prochaines années.

« Avant de se lancer dans ce genre d'investissement, les entreprises doivent avoir une vision d'ensemble, des objectifs et un budget. Une chose est certaine, les technologies mobiles prennent de plus en plus en place et il faut en tirer avantage », conclut Sébastien Frenette. •

Découvrez notre service de PLACEMENT EN LIGNE

Faites-vous connaître

Explorez les CV

Affichez vos offres d'emploi

Le Centre national de conduite d'engins de chantier, c'est :

- Près d'un km² de terrain de pratique
- Une centaine d'engins
- Plus de 100 élèves diplômés chaque année
- Près de 1000 travailleurs en formation sur mesure
- 12 000 heures de formation pour les travailleurs de l'industrie

Inscrivez-vous au www.cncec.qc.ca

Centre national de conduite d'engins de chantier

1050, chemin Bélair Ouest
Saint-Jean-Chrysostome (Québec) G6Z 2L2
418 834-0311 1 866 366-6661

5212607

반포대교

LE PONT DES EAUX ET DES LUMIÈRES

Par Claude Bourget

L'Asie moderne, riche en démesure, mais aussi en invention, ne cesse d'être une mine d'inspiration architecturale. Cependant, elle n'est pas seule au tableau. C'est le caractère des lieux en fort développement que de nous surprendre. Pensons au Brésil et au spectacle de ses nouvelles infrastructures. Pensons au Moyen-Orient et à ses complexes urbains ou insulaires dont les photographes des airs font leur pain et leur beurre, pour le plus grand plaisir des fans de l'innovation. Au moment où Montréal et sa Rive-Sud attendent l'identité du nouveau géant qui enjambera le fleuve pour un siècle, et que les nécessités et les budgets se confrontent autour des tables publiques, il n'est pas vain de faire un tour du côté de l'imagination et de l'attrait touristique. La création attire le regard et l'attention. L'originalité attire le tourisme, et les infrastructures, elles aussi, savent parfois être originales et attirantes. À preuve le pont Banpo.

Repère Web www.magazineconstas.com/Infrastructures

Si vous recherchez, dans tous les recoins de la Toile, de l'information sur cette fantaisie sud-coréenne qu'est le pont Banpo, la réponse vous arrivera non pas des entreprises de conception ou du maître d'œuvre, mais du guide de voyage, du promoteur touristique et des touristes eux-mêmes, tant ils aiment à relayer leurs préférences et leurs découvertes. Voici donc un pont dont l'intérêt premier n'est pas de l'emprunter, quoiqu'il tienne parfaitement bien son rôle traditionnel, mais de le contempler à la belle étoile, comme on contemple les fontaines de Rome. Car le pont Banpo est un pont, certes, mais à la fois un enchaînement de jets spectaculaires et sur lequel est braquée une puissante succession de projecteurs, pour la joie des yeux touristiques et des cœurs amoureux de Séoul.

La rivière Han et Séoul

Il suffit de survoler la République de Corée (en coréen le Daehan Minguk), en Asie de l'Est, antique univers de la Chine et du Japon, qui d'ailleurs la tiennent en étau, pour remarquer, au nord-ouest du pays, au creux de la péninsule, la frontière naturelle que forme en partie le fleuve Han, par son estuaire, avant de se jeter dans la mer Jaune, pour retrouver les eaux de la Corée-du-Nord, son antagoniste politique. Car le Han prend sa source pour moitié des hauts monts de la Corée-du-Nord, où d'ailleurs le barrage d'Imnam, ou barrage du Kumgangsan, capable d'inonder les terres basses en amont,

L'idée-clé que nourrissait la Seoul Metropolitan Infrastructure Headquarters était de munir chaque côté de l'ouvrage de 38 pompes à eau (connectées au fleuve) et de 380 buses, dans un système capable de projeter au total 190 tonnes d'eau à la minute, sur 20 mètres de hauteur et plus de 40 mètres de distance.

semble une arme de guerre tournée vers la république du Sud et, surtout, contre sa capitale moderne, la grande Séoul, troisième mégapole du monde.

Le Han traverse donc la ville et la vie de Séoul, parfois par une largeur d'un kilomètre, mais la Cité se reprend en traversant elle-même le fleuve par un bel éventail de ponts. Vingt-sept ponts, plus précisément, pour toute l'agglomération séoulienne, aire urbaine de plus de 25 millions d'habitants, avec trois millions de véhicules immatriculés. L'un de ces ponts est le Banpo, un pont-fontaine — en fait le plus long pont-fontaine qui soit.

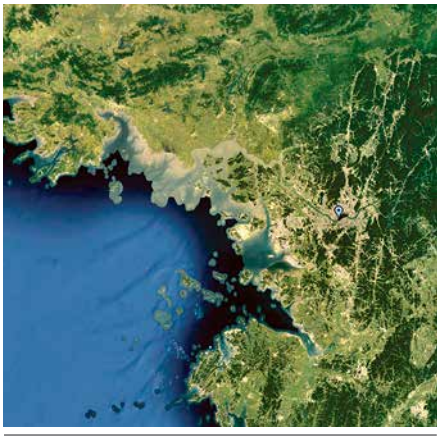

Au nord-ouest de la République de Corée, au creux de la péninsule, l'estuaire du fleuve Han

Le pont Banpo (1982) et le pont Jamsu

Conçu à l'origine par la Dae Han Consultants Company (www.daecon.co.kr), et construit de 1980 à 1982 par la Byucksan Engineering & Construction Company, au coût de 21,5 milliards de wons (22 millions de dollars CAN, au taux actuel), le Banpo est un pont d'acier, en poutre-caisson (son tablier est constitué de caissons creux), qui montre une longueur de 1495 m et 28 m de largeur. Rien d'étonnant jusqu'ici. Il n'égale pas les 7420 mètres du Gwangan, en mer du Japon, ni l'âge du pont du palais de *Changdeokgung*, ce pont *Geumcheongyo* dont les maçonneries plein cintre datent de 1411. Mais un premier élément vient caractériser sérieusement cette construction. Le Banpo forme en fait le second étage d'une double structure et surplombe ainsi le pont Jamsu, plus âgé de quelques années

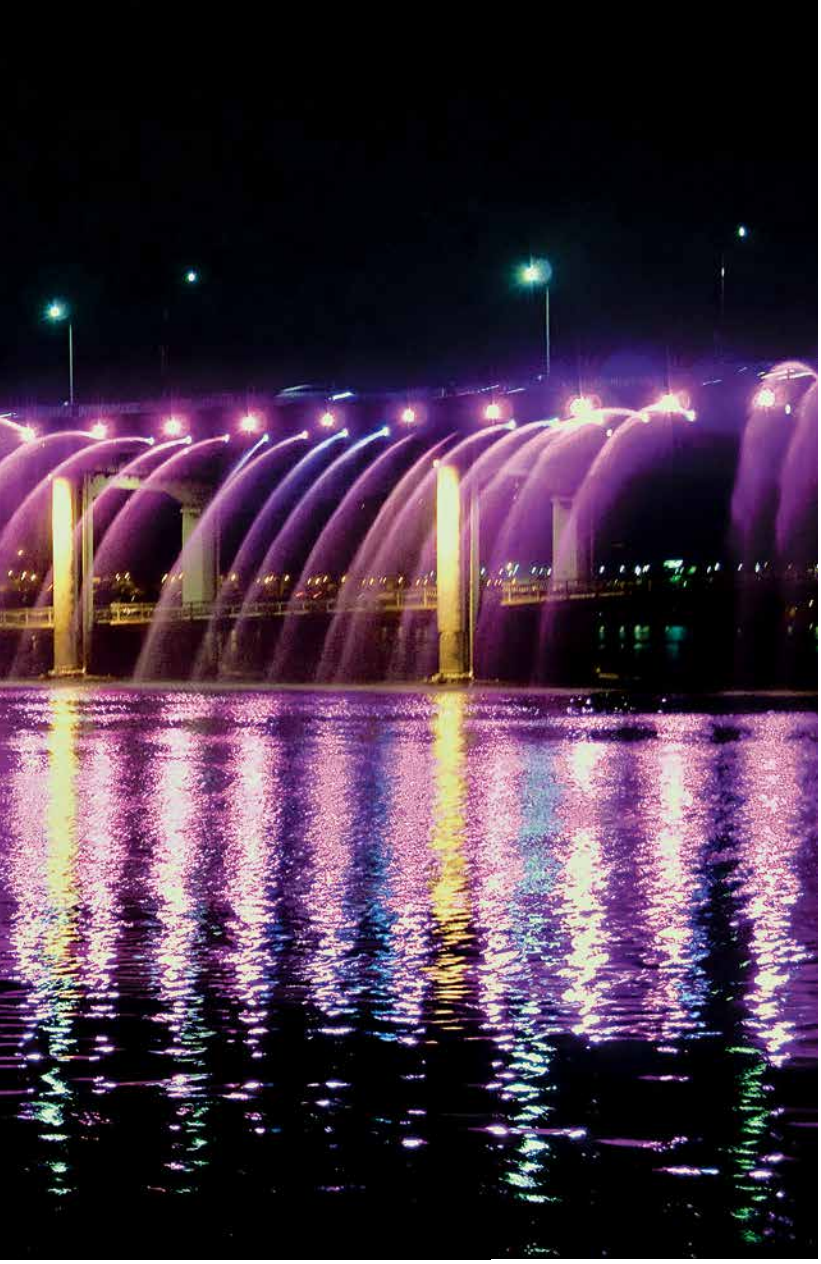

plus de pistes cyclables et de jogging. Détail agréable à retenir, le tout est attenant à une terrasse avec vue et à un parc public et d'aire de jeux.

Moonlight Rainbow Fountain (2007)

En 2007 voyait le jour le *Hangang Renaissance Project*, un projet de restauration du centre-ville dans un esprit de loisirs et de confort urbain, sur arrière-plan touristique, comme on en voit tant de nos jours — avec raison. Projet plus large que celui du pont, donc, mais dont le pont était un élément de taille, c'est le cas de le dire. L'idée-clé que nourrissait la *Seoul Metropolitan Infrastructure Headquarters* était de munir chaque côté de l'ouvrage de 38 pompes à eau (connectées au fleuve) et de 380 buses, dans un système capable de projeter au total 190 tonnes d'eau à la minute, sur 20 mètres de hauteur et plus de 40 mètres de distance. Ce qui fut fait et bien fait. Et comme dans tout grand projet de fontaine doit être prévu la lumière, de multiples projecteurs LED ont pour fonction d'illuminer en arc-en-ciel les grands jets et de donner ainsi la mesure du phénomène technique, tout en offrant, soir après soir, un intarissable spectacle aux citoyens et aux touristes réjouis. La *Moonlight Rainbow Fountain* et son pont se voient appuyés de parcs, de terrasses, de concerts et de fêtes, et figurent à n'en pas douter parmi les infrastructures les plus heureuses du monde.

Des infrastructures heureuses? Ne sont-elles pas la réunion de la nécessité et du loisir, du solide et du beau, de l'utilitaire et l'esthétique, du financement et du retour sur l'investissement? Ne sont-elles pas des constructions en fêtes? Les touristes, en tout cas, l'affirment. •

Deux vues aériennes du pont-fontaine enjambant le Han.

et dont le premier attribut est de frôler la ligne de flottaison au point de pouvoir plonger dans les eaux au besoin et sans risque, par exemple au milieu de la saison des pluies, lorsque le quotidien de Séoul ressemble à nos jours de bouleversement climatique. Le Jamsu à sec offre un passage pour piéton, en

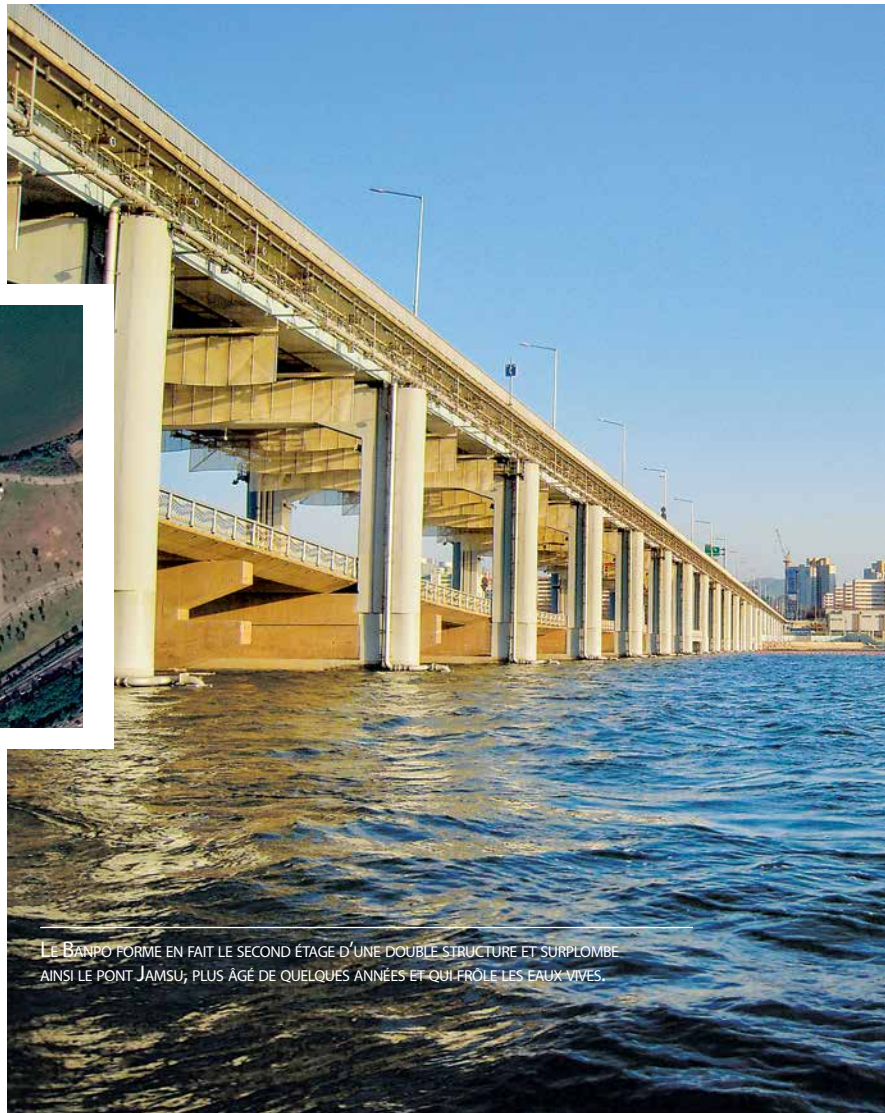

Le Banpo forme en fait le second étage d'une double structure et surplombe ainsi le pont Jamsu, plus âgé de quelques années et qui frôle les eaux vives.

TRAÇABILITÉ PAR RFID

Décortiquer la génétique du béton

Repère Web www.magazineconstas.com/Produits-et-materiaux

Par Magalie Hurtubise

Alors que le marquage du béton se fait surtout au crayon feutre, il existe depuis déjà plusieurs années une technique appelée radio frequency identification (RFID). Cette méthode consiste en l'ajout de puces sous la forme de pastilles ou de feuillets dans le béton qui permettent l'émission de radiofréquences pour colliger les informations nécessaires sur son numéro unique. Si la méthode traditionnelle du marquage à la main fonctionne bien pour le moment, ces petites puces ont certainement l'avantage d'avoir une durée de vie plus longue pour assurer une meilleure traçabilité du béton.

« Les étiquettes collées sur les panneaux peuvent décoller et les marques au crayon feutre peuvent être altérées ou disparaître avec les intempéries ou le temps, mais les puces intégrées dans le béton sont plus durables », indique le directeur général de l'Association Béton Québec, Luc Bédard.

La procédure d'installation n'est pas trop complexe. Les petites capsules sont insérées dans le malaxage du béton à quelques pieds de distance les unes des autres. Avec une batterie électronique ayant une durée de vie variable, elles permettent de faire une lecture du béton par l'émis-

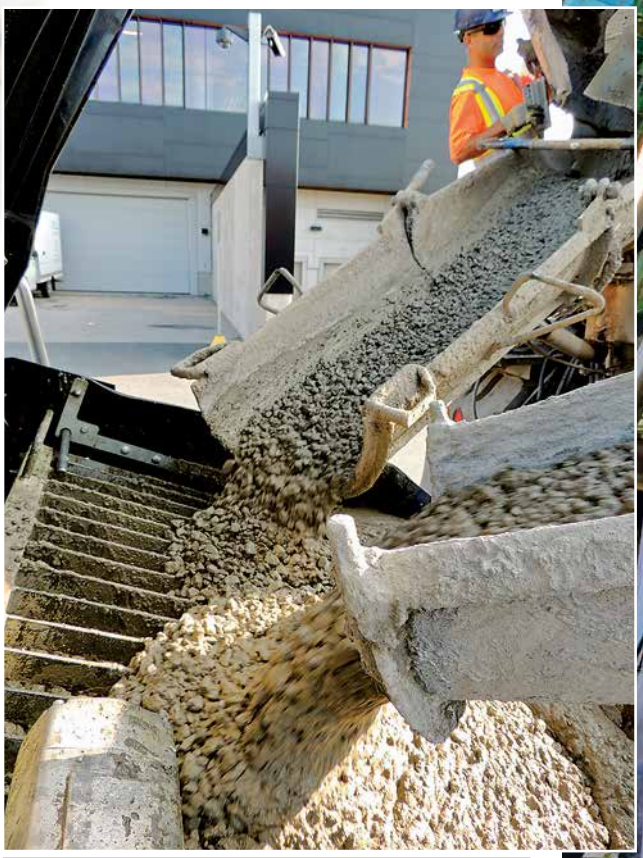

Les puces munies de la technologie RFID sont insérées dans le processus de malaxage du béton et sont réparties à quelques pieds les unes des autres. Photo : Association Béton Québec

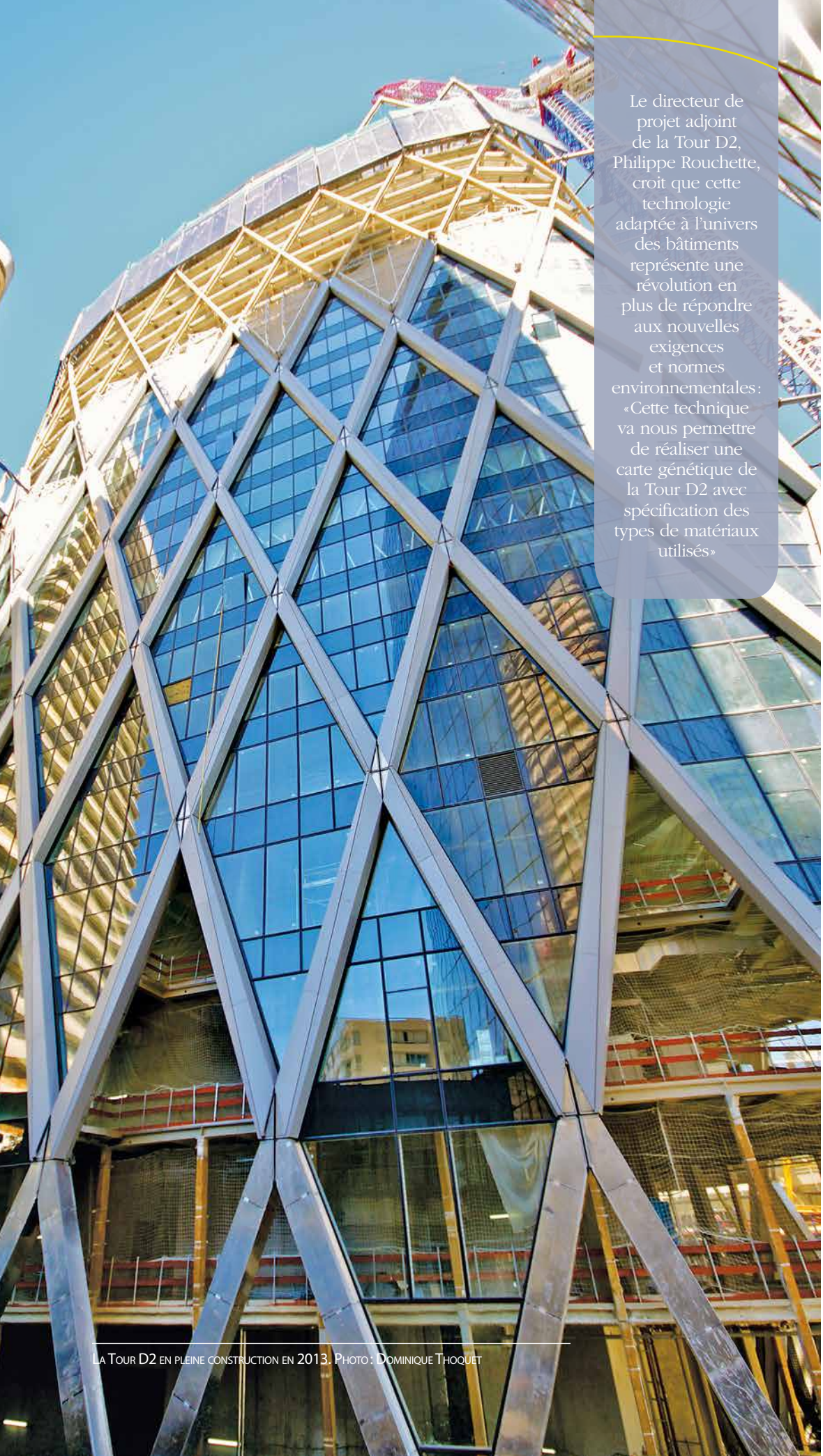

La Tour D2 en pleine construction en 2013. Photo : Dominique Thoquet

Le directeur de projet adjoint de la Tour D2, Philippe Rouchette, croit que cette technologie adaptée à l'univers des bâtiments représente une révolution en plus de répondre aux nouvelles exigences et normes environnementales : « Cette technique va nous permettre de réaliser une carte génétique de la Tour D2 avec spécification des types de matériaux utilisés »

sion de radiofréquences avec l'aide d'un lecteur portatif. La lecture ne fournit qu'une seule donnée, soit le numéro unique d'identification, qui donne ensuite accès à une panoplie d'informations sur le béton.

« L'emploi de cette technique est déjà répandue un peu partout. On en fait l'utilisation dans les ouvrages, surtout pour le béton prêt à l'emploi, par exemple pour les panneaux préfabriqués », ajoute le directeur général.

Ce dernier affirme que ces petites puces colligent la même information que le marquage à la main, mais qu'elles peuvent s'avérer particulièrement utiles lors de la manutention. Les puces intégrées au béton facilitent l'identification à distance. Elles permettent donc aux travailleurs en chantier de vérifier les numéros à partir de leur chariot élévateur.

Lafarge à l'avant-garde

La traçabilité du béton au Québec se fait encore beaucoup par la méthode traditionnelle alors que la technologie *radio frequency identification* est davantage intégrée en France. L'entreprise Lafarge, spécialisée en ciments, granulats, bétons, s'est illustrée dans le domaine au cours des dernières années avec diverses expérimentations.

La technologie de la multinationale française permet notamment de recueillir des informations relatives au numéro de bon de livraison, à la centrale d'origine, à la date et l'heure de fabrication du béton.

« Les puces sont totalement étanches et résistent à des températures allant jusqu'à 170° C, aux milieux basiques, aux contraintes mécaniques et au malaxage. Elles n'altèrent pas les propriétés intrinsèques du matériau béton et ne présentent aucun risque pour la santé », peut-on lire dans un communiqué publié par l'entreprise en septembre dernier.

Lafarge pousse l'innovation encore un peu plus loin puisque dès cette année, les

La lecture du numéro unique du béton, qui se fait par un lecteur portatif, permet d'avoir accès à des informations comme le numéro de bon de livraison, la centrale d'origine et la date et l'heure de fabrication du béton. Photo : Association Béton Québec

puces encapsulées pourront désormais récupérer une panoplie de documents environnementaux comme les émissions de composés organiques volatils, le pourcentage de matières recyclées, le bilan environnemental et autres. L'objectif est d'établir « une carte d'identité dématérialisée du chantier avec la possibilité de remonter jusqu'à la formulation du béton mis en œuvre ». Il s'agit de créer une véritable génétique du béton.

« Ces données assureront une traçabilité des bétons prêts à l'emploi dans les ouvrages tout au long de leur vie jusqu'à leur éventuelle déconstruction permettant ainsi d'avoir une totale visibilité sur l'évolution du bâtiment et les matériaux utilisés », précise le communiqué.

Un premier projet pilote

La Tour D2, conçue par les architectes Anthony Béchu et Tom Sheehan, est située dans le quartier d'affaires de La Défense dans les Hauts-de-Seine en France. Cet immeuble à bureaux de 37 étages, dont la construction est sur le point d'être achevée, culmine à plus de 170 mètres de hauteur en plus de présenter une forme arrondie et une exo-structure métallique.

VINCI Construction France, dans ce projet pilote de construction, a fait le choix d'utiliser la technologie de Lafarge pour tracer le béton et ses constituants destinés au noyau structurel de la tour. Des puces contenant la technologie *radio frequency identification* ont été réparties de manière homogène dans le béton pour en assurer une meilleure traçabilité. D'ailleurs, le volume de béton utilisé pour l'ensemble du projet est de 35 000 mètres cubes dont 12 000 de béton tracé pour le noyau exclusivement.

« Ce service de traçabilité du béton dans les ouvrages est une véritable innovation dans le secteur du bâtiment », indique Arnaud Schwartzentruber, Directeur Développement Produit Lafarge France.

Le directeur de projet adjoint de la Tour D2, Philippe Rouchette, croit que cette technologie adaptée à l'univers des bâtiments représente une révolution en plus de répondre aux nouvelles exigences et normes environnementales : « Cette technique va nous permettre de réaliser une carte génétique de la Tour D2 avec spécification des types de matériaux utilisés. Une vraie valeur ajoutée pour notre client qui peut ainsi bénéficier d'une traçabilité optimale du chantier. Cette technologie permet en effet d'identifier chaque béton à son arrivée, de rentrer les données lorsqu'il est frais mais aussi en place sur l'ouvrage et de garder précieusement ces informations sur un document dématérialisé. La RFID dans le béton peut aussi éviter les éventuelles erreurs et s'assurer de couler le bon béton au bon endroit », explique le directeur de projet adjoint.

Le début du chantier s'est fait en septembre 2011, la fin des coulages béton du noyau en octobre 2013 et la livraison de la tour est prévue pour cette année. •

UN MATÉRIAU ANCESTRAL… ET FUTURISTE

L'asphalte coulé

Repère Web www.magazineconstas.com/Produits-et-materiaux

Par Stéphan Rosa

L'asphalte coulé utilisé en Europe est un matériau d'étanchéité praticable, souple et carrossable dont les avantages permettent, grâce à l'évolution des technologies, des applications multiples !

Masse dense constituée de gravillons et/ou de sable, de poudre de calcaire finement broyé, de bitume naturel et/ou résultant de la distillation du pétrole, l'asphalte coulé est appliqué par épandage à l'état chaud et, contrairement aux enrobés bitumineux, il ne nécessite pas de compactage. «Ce matériau est un mélange homogène parfaitement étanche, écologique parce qu'insoluble dans l'eau, et recyclable», affirment les fabricants. Utilisé dans les aires de stationnements, les ouvrages enterrés, le génie-civil, les caractéristiques d'imperméabilité de l'asphalte coulé en font un matériau utile pour les sols intérieurs ou extérieurs, les toitures et les toits verts. Réparable, quasi incombustible, l'asphalte coulé est résistant aux chocs, à l'usure, aux racines.

L'asphalte coulé absorbe les déformations, sans formation de fissures. (Photo : Office des asphaltes)

«Ses caractéristiques de confort, de longévité, d'entretien aisé, en font un matériau de choix pour l'aménagement urbain qu'on peut décliner en couleurs et varier en finition de surface», argumente Jean-François Pietri, président de l'Office des asphaltes, en France. Les qualités reconnues de l'asphalte coulé sont nombreuses. Apprécié pour ses qualités d'isolation phonique intérieure, on peut le décliner sous différents coloris. «Son imperméabilité le rend facile d'entretien et l'empêche de geler, ce qui ralentit l'usure des matériaux. Cette pérennité en fait un matériau économiquement rentable». C'est une technique adaptée aux accès difficiles et exigus puisque l'asphalte coulé, aisément transportable, ne nécessite pas d'équipements lourds.

Une fois posé, coulé devrait-on dire, le matériau autorise des finitions «à la carte»: grenaillage, sablage, ponçage, etc., qui, toutefois, n'enlèvent rien à ses caractéristiques antidérapantes. On y ajoutera son application en faible épaisseur, sa facilité de réparation et d'auto-soudure, la facilité de décapage du produit et ses capacités de réemploi dans de nouvelles fabrications (entre 30 et 40%). « Sa fabrication à basse température (280° à 200°C), voire très basse température (150° à 180°C) permet des économies d'énergie et diminue les odeurs et les fumées. L'asphalte coulé devient donc un produit de plus en plus prisé dans l'industrie de la construction pour ces caractéristiques environnementales, responsables et durables.»

Des possibilités quasi infinies

Relativement flexible, l'asphalte coulé offre des possibilités d'agencement infinies. Il absorbe mieux que l'asphalte routier les déformations, sans formation de fissures. Au delà de la décoration, certains artistes ont même créé des œuvres spécifiques, entre autres des sculptures en asphalte coulé. Dans l'industrie du bâtiment, l'asphalte coulé est devenu le mode usuel des chapes en Europe: épaisseur moindre, protection phonique, économie du temps de séchage, résistance à la circulation, aux déformations, et aux racines (pour les toits verts); coloré, enduit ou utilisé tel quel pour les balcons, les terrasses, les trottoirs, les places, les quais de gare ou de métro et les pistes cyclables; antidérapant, sans joints, facile à nettoyer, utilisable après quelques heures, insensible au gel/dégel; etc.

Dans les parkings souterrains, l'asphalte coulé est imperméable aux carburants et huiles automobiles et protège les parties de construction en béton contre le sel de dégivrage. Dans les tunnels, des surfaces en asphalte coulé éclairci contribuent à la sécurité du trafic et réduisent le coût de l'éclairage. Sur les ponts, ses valeurs d'élasticité absorbent les sollicitations dynamiques des ouvrages d'art tout en garantissant le degré de dureté nécessaire. La faculté viscoélastique de l'asphalte coulé est particulièrement adaptée à l'aménagement des terrains de sport. Inerte vis à vis de nombreuses substances chimiques, voire aux acides si on change sa composition, l'asphalte coulé permet l'étanchéité des remblais et talus dans l'aménagement des cours d'eau, des réservoirs, des décharges et des installations hydrographiques, agricoles ou industrielles.

On peut même cuisiner avec…

L'entreprise suisse Geneux Dancet réalise même, et le plus sérieusement du monde, une recette de cuisine: le jambon à l'asphalte! «Nous organisons sur les chantiers la cérémonie du jambon à l'asphalte», affirme la compagnie (www.geneuxdancet.ch). «Vieille tradition de la fin du 19e siècle, issue des asphalteurs parisiens, au cours de laquelle on fait mijoter plusieurs heures un jambon dans le malaxeur à asphalte que l'on déguste entre amis. Vous aurez droit alors à un certificat de "maître es-jambon à l'asphalte"…» •

MÊME LA BIBLE EN PARLE

Connu depuis 5000 ans au Moyen-Orient et en Égypte, l'asphalte était employé comme mortier de scellement et de joint. L'histoire est jalonnée d'exemples le mettant en valeur. Dans l'Antiquité, l'asphalte aurait été utilisé pour assurer l'étanchéité des jardins suspendus de Babylone, mais aussi, selon la Bible, celle de l'arche de Noé. Originaire de Mésopotamie, le mot asphalte, issu d'un mot akkadien «asphaltu», fut adopté par les Grecs sous la forme de l'adjectif «aspales» qui signifie durable. On extrayait de la Mer Morte, appelée alors «lac Asphaltite», un bitume acheminé en Égypte pour l'embaumement des morts.

Ce n'est qu'à la fin du Moyen-Âge et grâce aux découvertes des grands navigateurs que le monde occidental découvre l'existence du matériau. En France, les terrasses du palais des papes d'Avignon (XIVe siècle) sont étanchées à l'asphalte. La coque de la caravelle de Christophe Colomb (1492) fut calfeutrée à l'asphalte. La révolution industrielle du XIXe siècle lui donnera son essor puis au XXe siècle, le développement de l'automobile lui ouvrira le marché de la construction routière… jusque sur les toitures et terrasses à compter des années 1980.

L'ASPHALTE, C'EST FAIT DE QUOI ?

Les composés minéraux incorporés dans l'asphalte sont des roches calcaires broyées, des gravillons et du sable. La poudre d'asphalte est issue du broyage de roche d'asphalte naturel. Les liants à base de bitume proviennent de la distillation directe du pétrole ou de gisements naturels. On y ajoute éventuellement des pigments de coloration et éventuellement des polymères et des additifs permettant la cohésion et l'abaissement des températures de fabrication du revêtement. L'asphalte s'apparente alors à une suspension de granulats dans une phase liquide.

En bref

*Nouvelles brèves et dates à retenir, par Christian Croteau**
redaction@magazineconstas.com

Hydro-Québec enregistre un résultat net de 2,94 milliards de dollars en 2013

Hydro-Québec a enregistré un résultat net de 2 942 M$ en 2013. Le résultat provenant des activités poursuivies a atteint 2 938 M$, en hausse de 202 M$ comparativement à 2012. Il s'agit du meilleur résultat inscrit à ce jour par Hydro-Québec au titre de ses activités poursuivies. Cette progression est attribuable à la croissance des revenus en provenance des marchés hors Québec et à des réductions de coûts.

«Nous sommes fiers de cette progression de notre rentabilité, qui s'est faite alors que les tarifs d'électricité résidentiels au Québec sont demeurés les plus avantageux en Amérique du Nord. Les marchés hors Québec ont contribué à hauteur de 622 millions de dollars au résultat. Je tiens à souligner la qualité de la prestation de nos employés qui ont de nouveau réalisé de solides gains d'efficience au cours de l'année, nous permettant de réduire nos charges d'exploitation courantes de 42 millions de dollars», a déclaré Thierry Vandal,

président-directeur général d'Hydro-Québec.

Le dividende versé au gouvernement du Québec pour l'exercice 2013 s'élève à 2 207 M$.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

La hausse du résultat provenant des activités poursuivies s'explique notamment par une progression de 254 M$ des exportations nettes d'électricité par rapport à 2012. De plus, les achats d'électricité effectués auprès de Rio Tinto Alcan ont diminué de 122 M$. Rappelons qu'en 2012, Hydro-Québec avait acheté d'importantes quantités d'électricité auprès de cette entreprise. Ces éléments favorables ont toutefois été atténués par l'effet du décalage de l'année tarifaire d'Hydro-Québec Distribution par rapport à l'année financière, c'est-à-dire le décalage entre l'entrée en vigueur de l'ajustement tarifaire le 1er avril et la comptabilisation de coûts additionnels à compter du 1er janvier. En 2013, l'effet amplifié de ce décalage a eu une incidence défavorable de 91 M$. Par ailleurs, Hydro-Québec TransÉnergie a comptabilisé un ajustement de 42 M$ relativement à son dossier tarifaire 2013. Cet ajustement est surtout attribuable à la réduction du coût de la dette, qui est passé de 7,03 % en 2012 à 6,53 % en 2013, au bénéfice de la clientèle.

Compte tenu des montants comptabilisés au titre des activités abandonnées, le résultat net a totalisé 2 942 M$ en 2013, contre 860 M$ l'exercice précédent.

RÉSULTATS SECTORIELS

Hydro-Québec Production a inscrit un résultat provenant des activités poursuivies de 1 926 M$ en 2013, en hausse de 385 M$ sur 2012. Les exportations nettes d'électricité ont progressé de 254 M$ par rapport à l'exercice précédent. Les ventes d'électricité à Hydro-Québec Distribution ont augmenté de 135 M$ comparativement aux 4 755 M$ inscrits en 2012, en raison notamment de l'effet des températures, qui ont été plus froides en 2013 qu'en 2012, et d'une hausse de la demande au Québec. Les achats d'électricité effectués auprès de Rio Tinto Alcan ont diminué de 122 M$. Rappelons qu'en 2012, Hydro-Québec Production avait acheté d'importantes quantités d'électricité auprès de cette entreprise. La charge d'amortissement a pour sa part augmenté de 340 M$.

Le résultat provenant des activités poursuivies d'Hydro-Québec TransÉnergie s'est chiffré à 513 M$, contre 581 M$ en 2012. Cette diminution de 68 M$ s'explique notamment par un ajustement comptabilisé relativement au dossier tarifaire 2013 de la division, qui est surtout attribuable au fait que le coût de la dette est passé de 7,03 % en 2012 à 6,53 % en 2013, au bénéfice de la clientèle.

Hydro-Québec Distribution a enregistré un résultat provenant des activités poursuivies de 410 M$ en 2013, comparativement à 503 M$ en 2012, soit une baisse de 93 M$. Les produits des ventes d'électricité ont augmenté de 569 M$ en raison de trois principaux facteurs, soit l'effet des températures, qui ont été plus froides en 2013 qu'en 2012, une hausse de la demande et les ajustements tarifaires des 1er avril 2012 et 2013. Les montants nets à recevoir de la clientèle ont diminué de 138 M$ en raison notamment des écarts de revenus liés aux aléas climatiques, compte tenu des températures plus froides de 2013. De plus, les achats nets d'électricité ont augmenté de 453 M$ par suite surtout d'une hausse de 319 M$ des approvisionnements effectués auprès de tiers, notamment des producteurs indépendants d'énergie éolienne et d'énergie de biomasse, ainsi que des achats à court terme réalisés sur les marchés en réponse à des besoins ponctuels. Les approvisionnements auprès d'Hydro-Québec Production ont pour leur part progressé de 135 M$. Par ailleurs, la charge d'amortissement a augmenté de 40 M$ par rapport à 2012.

Dans le secteur Construction, le volume d'activité d'Hydro-Québec Équipement et services partagés et de la Société d'énergie de la Baie James a totalisé 2 574 M$ en 2013, comparativement à 2 295 M$ en 2012. Les travaux menés pour le compte d'Hydro-Québec Production comprennent notamment la poursuite de la construction du complexe de la Romaine. Pour le compte d'Hydro-Québec TransÉnergie, les travaux en cours concernent entre autres l'expansion du réseau de transport en Minganie, l'ajout d'une section à 735315 kV et la réalisation de travaux connexes au poste du Bout-de-l'Île ainsi que la poursuite des investissements dans la pérennité des actifs.

INVESTISSEMENTS

Hydro-Québec a investi 4,3 G$ en 2013, contre 3,9 G$ en 2012. Comme prévu, la majeure partie de cette somme a été consacrée aux projets de développement et de croissance ainsi qu'aux activités de maintien et d'amélioration de l'entreprise.

FINANCEMENT

En 2013, les activités de financement d'Hydro-Québec ont permis de réunir 2,2 G$ sur le marché canadien. Les fonds recueillis ont servi à soutenir une partie du programme d'investissement et à refinancer des dettes venant à échéance.

16 JUILLET

Soirée construire l'espoir au profit de Leucan
Souper croisière avec feux d'artifice de l'International des feux Loto-Québec à bord du Cavalier-Maxim, Vieux-Port de Montréal
L'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ) et ses membres soutiennent la cause de Leucan.

Si vous souhaitez participer à la soirée et soutenir cette cause visitez acrgtq.qc.ca ou contactez Delphine Meca au 1 800 463-4672 ou 418 529-2949 ou encore par courriel à dmeca@acrgtq.qc.ca

13 AOÛT

Tournoi de golf annuel de l'ACRGTQ 2014, au club de golf Le Versant Terrebonne
www.acrgtq.qc.ca

21 au 22 AOÛT

Congrès d'été et Tournoi de golf de l'ABQ
Pour info : www.betonabq.org

9 SEPTEMBRE

Tournoi de golf de Bitume Québec
Club Islesmere de Laval.
www.bitumequebec.ca

La CSST dévoile ses résultats financiers de 2013

Le conseil d'administration de la CSST a approuvé le 27 mars dernier les états financiers de 2013 du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST), dont elle est fiduciaire.

UN SURPLUS DE 829 M$ ET UNE CAPITALISATION À PLUS DE 95 %

L'année se termine avec un surplus de 829 M$, notamment attribuable aux résultats sur les placements obtenus à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Il s'agit de la deuxième année consécutive pour laquelle les états financiers du FSST affichent un surplus de plus de 800 M$. En conséquence, le taux de capitalisation du fonds est maintenant de 95,3 %, comparativement à 88,6 % l'an dernier. Rappelons que ce taux se situait à 69,9 % en 2008, à la suite de la crise financière en matière de placements.

UN RENDEMENT DE 12,8 %

Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec ont généré en 2013 un rendement de 12,8 % pour des revenus de 1,4 G$, soit 876 M$ de plus que ce qui est nécessaire au respect des engagements futurs. La valeur du fonds du régime est passée de 11,2 G$ au 31 décembre 2012 à 12,5 G$ au 31 décembre 2013.

La CSST est l'un des plus importants assureurs de personnes au Québec. En 2013, environ 200 000 employeurs ont cotisé à la CSST, près de 3,8 millions de travailleurs ont bénéficié de sa couverture d'assurance et 88 000 accidents du travail et maladies professionnelles ont été recensés.

Pour en savoir davantage sur la mission de la CSST, visitez leur site Web, au www.csst.qc.ca.

*Christian Croteau est conseiller en affaires publiques à l'ACRGTQ et rédacteur en chef adjoint de ConstAs.

L'oubli

Une chronique de Jean Cournoyer

Le temps passe et l'oubli libère ceux qui occupaient récemment l'espace public; mais elle libère aussi ceux dont les actions ont perturbé la vie commune; ils sont relayés chaque jour un peu plus loin dans les mémoires jusqu'à ce qu'on ne s'en souvienne plus du tout et que la roue ait recommencé à tourner.

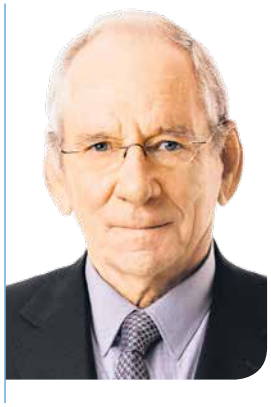

Sauf de promptes apparitions à la télévision, on aurait oublié Lucien Bouchard et l'on a certes oublié André Boisclair.

Si ce n'était des caricatures, on aurait même oublié Robert Bourassa comme on a oublié Jean Lesage, Georges-Émile Lapalme et Antonio Barrette.

Heureusement que les adversaires de Philippe Couillard se sont récemment efforcés de rappeler Jean Charest à notre mémoire pendant 32 jours. Autrement, j'aurais ajouté son nom au paragraphe précédent.

André Desjardins est mort, Yvon Duhamel, celui de la Baie James, est disparu de la circulation après sa peine de dix ans de prison. On a oublié les deux.

Puis il y a eu Rambo Gauthier pour nous rappeler que la pièce de théâtre est toujours la même, mais qu'elle est jouée par d'autres acteurs.

Les quinquagénaires d'aujourd'hui n'ont aucun souvenir de Taschereau à part le boulevard de ce nom à Longueuil, mais ils se souviennent de René Lévesque dont la mémoire est souvent évoquée dans les médias

Quand j'étais jeune, on entendait souvent dire : Dans le temps de Taschereau... ».

Le peuple québécois raffole de commissions d'enquête. Depuis la confédération en 1867, il a vu 82 commissions d'enquête, c'est à dire environ une commission à chaque deux années.

À la suite de la Commission Cliche, on a aboli le placement syndical en 1976 pour enlever du pouvoir aux agents d'affaires syndicaux qui en avaient abusé particulièrement sur le chantier de la Baie James.

Et pourtant le placement syndical a refait surface avec les mêmes défauts à la Commission Charbonneau en 2014 comme s'il n'avait jamais cessé d'exister.

À la base de cette situation, il y a l'argent des cotisations syndicales que chaque travailleur de la construction doit payer pour travailler au Québec. On dit que chaque année les travailleurs payent 40 millions $ pour travailler sur un chantier de construction.

Les cotisations syndicales sont toujours l'objet d'envies de personnages comme André Desjardins il y a 40 ans ou comme Jocelyn Dupuis aujourd'hui.

Le travailleur a-t-il vraiment le pouvoir de choisir le syndicat qui recevra cet impôt obligatoire ?

En théorie, oui. En fait, je ne le crois pas. Le premier membre d'un syndicat appelé sur un chantier important déterminera à quelle organisation syndicale tous les autres paieront leurs cotisations.

Les événements de la Baie James et plus récemment, ceux de la rivière Romaine étayent cette affirmation.

Rambo Gauthier fait le travail que ses patrons lui demandent de faire. Le désaveu hypocrite de ces derniers ne trompera personne. Gauthier réussit à atteindre l'objectif que la FTQ-Construction poursuit : le monopole sur les grands chantiers.

L'intimidation est un mode d'action transmissible d'agent d'affaires à agent d'affaires.

On oublie tout et on recommence. •

À la suite de la Commission Cliche, on a aboli le placement syndical en 1976 pour enlever du pouvoir à aux agents d'affaires syndicaux qui en avaient abusé particulièrement sur le chantier de la Baie James. Et pourtant le placement syndical a refait surface avec les mêmes défauts à la Commission Charbonneau en 2014 comme s'il n'avait jamais cessé d'exister.

LES ENTREPRISES BOURGET INC.

R.B.Q.: 1147-7122-16

Des produits d'ici... pour les routes d'ici!

ABAT-POUSSIÈRE

Chlorure de calcium liquide 35% (certifié BNQ)
Seul calcium produit au Canada

Saumure (AP-20) (contient 20% de calcium)

Nous avons le meilleur service de livraison et les meilleurs prix

Mettez-nous au défi...

Certifié ISO 9001:2008
VOTRE PARTENAIRE DANS LA QUALITÉ

Pour de plus amples informations, contactez notre équipe au :
450 755-6646 **1 800 861-6646**
www.bourget.qc.ca

0568095

Votre ***solution***
Notre ***engagement***

SERVICE ET PERFORMANCE, À LA MÊME ADRESSE!

Équipement SMS occupe une position unique dans l'industrie de la construction et du pavage; nous offrons tout sous un même toit. Ainsi, vous bénéficiez d'équipements reconnus mondialement, en plus d'un éventail complet des plus grandes marques de pièces et d'accessoires.

Avec des marques réputées telles **Komatsu** et **Wirtgen**, nous unissons nos forces pour garantir à notre clientèle qualité et productivité, afin de leur assurer efficacité et rentabilité.

Grâce à notre important réseau de succursales réparties partout au Canada et le savoir-faire de nos équipes, nos clients peuvent compter sur le meilleur service qui soit. Nos conseillers chevronnés les appuient adéquatement dans tous nos programmes de financement, de garantie, d'entretien et d'optimisation d'équipement.

Le service SMS,
aussi performant
que les équipements !

KOMATSU WIRTGEN GROUP

ÉQUIPEMENT SMS

Région est: **1 800 881-9828**
Région ouest: **1 866 458-0101**

smsequip.com

5595819